

Mise en ligne : 1^{er} avril 2015.
Dernière modification : 23 avril 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE DE SYRIE (filiale de la Banque ottomane)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_ottomane.pdf

S.A. frse, décembre 1918.

BANQUE de SYRIE (*Le Journal des débats*, 6 janvier 1919)

On a souvent, reproché aux banques de s'intéresser trop exclusivement au marché intérieur, et de ne pas faire assez d'efforts pour favoriser le commerce d'exportation. Aussi nous paraît-il intéressant de signaler l'initiative prise par la Banque ottomane, dont le conseil d'administration comprend, comme l'on le sait, les représentants de la haute banque française. Nous apprenons, en effet, que la Banque impériale ottomane, s'inspirant des vues qui lui ont été souvent exprimées par le gouvernement français et désireuse de contribuer à l'œuvre d'expansion des intérêts français en Syrie, a décidé de constituer, une filiale de nationalité française, sous la dénomination de Banque de Syrie, au capital de 10.000.000 de francs.

L'assemblée constitutive a eu lieu le 2 janvier et a nommé le conseil d'administration qui est composé de MM. F[élix] Vernes, président ; C[harles] de Cerjat [Banque ottomane] ; M[aurice] Chabrières ; H[ubert] Giraud [SGTM, etc.] ; G[eorges] Heine [Banque ottomane] ; A[rsène] Henry [Banque ottomane] ; R[aoul]. Mallet [Banque ottomane] ; A[ibert] Mirabaud [Banque ottomane], baron [Jean] de Neufelize [Banque ottomane].

Grâce aux puissants appuis dont elle dispose, la Banque de Syrie sera en mesure de prêter tout le concours désirable aux commerçants français en vue du développement de leurs opérations en Syrie.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE (*Le Temps*, 11 octobre 1921)

Ordre du jour

4^o) Approbation des accords avec la Banque de Syrie pour la cession d'agences à cette filiale et pouvoirs à donner au comité à cet effet.

BANQUE de SYRIE et du LIBAN (*Le Temps*, 3 novembre 1921)

Londres, 1^{er} novembre. Chambre des communes. — Répondant à une question relative à la nouvelle unité monétaire établie en Syrie, le chancelier de l'Échiquier dit que les billets de Banque de Syrie doivent être convertis sur demande en chèques sur Paris.

« La banque de Syrie, dit-il, ne peut faire d'émission que pour des opérations commerciales en échange, soit de devises étrangères, soit de papiers étrangers qui avec le crédit ouvert au Trésor à Paris servent de couverture au papier en circulation. »

BANQUE OTTOMANE
(*Le Journal des débats*, 7 novembre 1921)

[...] En vue d'assurer le plein développement de la filiale, la Banque de Syrie, des accords sont intervenus entre les deux banques, pour la cession des agences de Syrie de la Banque impériale ottomane. Cette cession serait consentie moyennant une somme de 5.500.000 fr., payable en actions libérées créées par la Banque de Syrie. Le Comité a reçu pleins pouvoirs à l'effet de passer toutes conventions concernant la réalisation des accords. [...]

Banque de Syrie
(*La Journée industrielle*, 21 décembre 1921)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 16, rue Le-Peletier, réunis hier en assemblée extraordinaire, ont approuvé les apports faits par la Banque impériale ottomane de ses agences de Syrie et la rémunération y relative de 5.500.000 fr. en actions libérées de la Banque de Syrie créées à titre d'augmentation de capital.

En conséquence, l'augmentation de capital décidée par l'assemblée du 13 courant se trouve définitivement réalisée.

Banque de Syrie
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1922)

Cet établissement vient de compléter son réseau de succursales dans les territoires soumis au mandat de la France en Syrie, en installant une agence à Lattaquié.

Banque de Syrie
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1922)

L'assemblée ordinaire, tenue hier au siège, 16, rue Le-Peletier, à Paris, sous la présidence de M. Félix Vernes, a approuvé les comptes de l'exercice 1921 qui se soldent par un bénéfice de 2.225.845 fr. et fixé le dividende à 6 %.

Le solde disponible a été affecté à la réserve extraordinaire et à l'amortissement du Compte de premier établissement.

MM. Hoppenot et Auterbe ont été désignés en qualité de commissaires aux comptes pour 1922.

AU SÉNAT
L'entretien de l'armée du Levant

(*Le Journal des débats*, 2 juillet 1922)

M. Victor Bérard. — En Syrie il n'y a aucun contrôle, gaspillage sans fin, aucune sincérité dans la comptabilité.

Des généraux ont des soldes de 50.000 fr., des sous-officiers touchent plus de 12.000 fr. par an. Soldes accrues par les allocations au change. La charge par tête ressort à 10.000 fr. par an. En ce qui concerne le matériel, c'est par dizaines de minions que les fonds ont été inutilement dépensés.

Grâce à tous ces agissements, les crédits vont se trouver insuffisants. Il n'y a jamais eu de contrôle régulier des dépenses militaires en Syrie, jamais de comptabilité régulière. **Les versements aux banques ont été faits en francs-or et les remboursements des banques ont été acceptés en francs-papier.**

Le rôle de l'État à la Banque de Syrie consiste à assurer toutes les responsabilités et à laisser tous les bénéfices aux actionnaires.

Partout le désordre, le manque de contrôle, l'absence de comptabilité.

À ce moment, M. R. Poincaré fit observer que le gouvernement n'avait pas hésité à communiquer les documents qui avaient permis à M. Victor Bérard de faire son exposé.

Dès que nous avons reçu ces documents, ajouta M. Poincaré, nous avons pris un certain nombre de mesures et des sanctions.

Nous verrons plus tard s'il y en a d'autres à prendre.

Puis M. Victor Bérard continua son réquisitoire. C'est une dépense d'un milliard par an. Pour quel résultat. Avons-nous au moins gagné la sécurité ? Notre frontière n'est même pas encore délimitée ; nous devons nous défendre au nord contre les Turcs, à l'est contre les Kurdes et les Bédouins, au sud contre les Arabes. À l'intérieur on n'a même pas pu réaliser l'accord entre ces diverses races qui se partagent la Syrie.

M. Victor Bérard estime, d'autre part, que notre politique syrienne a contribué à creuser le fossé entre Paris et Londres.

Cette affirmation provoque l'interruption ci-après du président du Conseil :

M. Raymond Poincaré, président du Conseil. — Il n'a jamais été parlé de la Syrie entre la France et l'Angleterre, sauf en 1912, quand l'Angleterre a reconnu nos droits en Syrie.

En terminant le sénateur du Jura se refusa à voter les nouveaux crédits.

Les valeurs en vedette
BANQUE OTTOMANE
(*Le Journal des finances*, 4 août 1922)

Rappelons qu'en Syrie, la Banque ottomane exerce son activité par l'intermédiaire d'une filiale qui a repris les agences d'Alep, Alexandrette, Beyrouth, Damas, Hamah, Homs, Saïda, Tripoli et Zahlé moyennant 5.500.000 fr. en actions de 500 fr.

Banque de Syrie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juin 1923)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Syrie s'est tenue le 19 juin. Le rapport du conseil signale l'étape importante franchie au cours de l'année 1922 dans l'évolution politique et administrative des Pays du Levant placés sous l'égide libérale de la France.

Au point de vue économique, le développement de l'outillage public s'est poursuivi. Le premier bloc de la jetée d'Alexandrette a été mis en place le 23 juin 1922. La Compagnie du Port de Beyrouth a entrepris la construction de magasins généraux qui sont appelés à donner une impulsion nouvelle au commerce local. Enfin, le 7 décembre 1922, la Société Radio-Orient a ouvert le poste radiotélégraphique de Beyrouth, établissant ainsi au profit du Liban et de la Syrie des liaisons internationales indépendantes.

Les marchés commerciaux, impressionnés par l'irrégularité des prix des produits européens et par l'instabilité des changes coïncidant avec une diminution notable des échanges vers l'Anatolie, principal débouché du transit syrien, sont restés calmes pendant l'année écoulée. Celle-ci a été pour le négoce local une période de stabilisation.

À la diminution de l'activité commerciale de la Syrie et du Liban a naturellement correspondu un amoindrissement sensible de l'activité bancaire.

L'exercice clos a cependant laissé un bénéfice net de 1.089.591 fr. 41, après amortissement d'une somme de 350.000 fr. sur le compte « Frais de premier établissement des agences de Syrie », qui représente la cession, sous forme d'apport des agences de la Banque impériale ottomane, au Liban et en Syrie.

L'assemblée a voté un dividende de 5 %.

Banque de Syrie (Correspondance d'Orient, décembre 1923)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 19 juin 1923. Le rapport du conseil, expose les progrès de toute nature réalisés en Syrie pendant l'année 1922 : réorganisation politique par la création d'un Conseil représentatif de l'État du Grand-Liban et d'une Fédération syrienne, améliorations administratives dans les postes et les douanes, développement de l'outillage public, notamment par la construction de la jetée du port d'Alexandrette, de magasins généraux à Beyrouth, d'un poste radiotélégraphique à Chaldée, au sud de Beyrouth.

Au point de vue commercial, les marchés syro-libanais sont restés calmes. Les importateurs, encore chargés d'approvisionnements constitués en 1920 et 1921, se sont efforcés de liquider leurs stocks. Cet état de choses a amené la réduction des importations par voie de mer, qui se sont élevées à 472 millions de francs, en diminution de 103 millions sur celles de 1921.

Les exportations par mer ayant, au contraire, passé, d'une année à l'autre, de 45 à 76 millions, la balance commerciale, quoique encore largement déficitaire, s'est trouvée de ce chef améliorée.

Quant aux ressources agricoles dont la mise en valeur s'impose, des mesures sont à l'étude pour l'extension de la culture des céréales et du coton, et le développement de la sériciculture.

L'activité bancaire s'est ressentie de la diminution de l'activité commerciale.

Les bénéfices réalisés par la Banque de Syrie s'élèvent à fr. 1.089.591 sur lesquels, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, a été distribué aux actions un dividende de 5 %, soit fr. 25 par action entièrement libérée et fr. 12,50 par action libérée de 250 francs, payable depuis le 2 juillet. Sur le solde disponible, après différentes affectations, il a été reporté à nouveau fr. 24.461.

Le montant des billets de la Banque de Syrie en circulation atteignait, au 31 décembre 1922, fr. 181.184.900, en diminution de fr. 20.441.434 sur le chiffre correspondant de 1921.

QUI ÊTES-VOUS ? 1924

BÉRARD (Maurice).
[17 mars 1891-4 mars 1985.]
76, avenue Henri-Martin, T. : Passy 92-41 ; et château de La Jonchère, à Rueil (Seine-et-Oise), T. : 9 à Bougival.
[Administrateur-délégué de la Banque de Syrie.](#)
Chevalier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre.
Marié à M^{lle} [Yolande] de Loys-Chandieu [Fille de Henry et de Mme, née Agnès de Pourtalès (ci-dessous)][Dont : Antoinette (M^{me} Philippe Boulart), Henri, Jean-Jacques].

BECHMANN (René).
15, rue Vernet, T. : Élysées 66-48.
[3 février 1888-27 août 1969]
[Fils d'Alfred Bechmann (ci-dessus).]
[Marié à Clémentine Françoise dite Kitty Le Moël. Un fils : Jacques (1918).]
[Directeur de la Banque Heine,] administrateur de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales* ; administrateur de la Compagnie générale de l'Amérique latine [absorbée en 1921 par la Cie générale française pour le commerce et l'industrie] [administrateur de la Société des combustibles purifiés (procédé Trent)(1921) — toutes participations de la Cie française d'études et entreprises coloniales —, administrateur de la Banque ottomane (1929), successeur en 1934 de son père à la tête de la Banque Heine, administrateur de la [Banque de Syrie et du Grand-Liban \(1937\).](#)]

BOISSONNAS (Jean), ministre plénipotentiaire.
42, avenue de Villiers, T. : Wagram 23-91.
[Administrateur de la Banque de Syrie](#) ; administrateur de la Banque Impériale Ottomane ; [administrateur de la Compagnie algérienne](#) ; administrateur de la Compagnie française de Navigation à vapeur [Chargeurs réunis](#), etc.
Officier de la Légion d'honneur.
Marié à M^{lle} Mirabaud.

CERJAT (Ch[arles] de).
[1861-1941]
67, boulevard Lannes, T. : Passy 90-07.
Administrateur délégué de la Banque impériale ottomane ; [Administrateur de la Banque de Syrie](#) [+ Soc. centrale p. l'industrie électrique].
Officier de la Légion d'honneur.
Marié à M^{lle} de Palézieux-Falconnet.

FINALY (Horace), directeur général [1919-1937] de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB].
[Décédé à New-York, le 19 mai 1945]
8, rue de Presbourg, T. : Passy 46-75.
Administrateur de la Compagnie des chemins de fer de Santa-Fé, [de la Banque de Syrie](#), de la Banque ottomane [1920-1937], de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, de la Compagnie française pour l'Amérique du Nord, de la Société norvégienne de l'azote, etc.
Officier de la Légion d'honneur.
Clubs : Union interalliée ; Automobile-Club.

GIRAUD (Hubert), armateur ; député des Bouches-du-Rhône [1919-1924].

212, boulevard Saint-Germain, T. : Fleurus 25-93 ; et à Marseille, 24, cours Pierre-Puget ; et 70, rue de la République (bureaux).

Président de la Chambre de commerce de Marseille ; administrateur de la [Banque de Syrie](#), de la [Compagnie marocaine](#), de la Compagnie de Navigation Paquet, de la Société générale de Transports maritimes à vapeur [SGTM], de l'[Entreprise maritime et commerciale](#) [EMC], des Compagnies d'Assurances l'Unité et l'Univers.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Nevers, le 7 septembre 1865 [† Marseille, 1934].

HEINE (Georges), administrateur de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans ; régent de la Banque de France.

22, avenue du Bois-de-Boulogne, T. : Passy 76-29 ; et château de Richelieu (Indre-et-Loire), T. : 9 (domicile) ; et 63, rue de la Victoire (bureaux).

Administrateur de la Banque ottomane, du Crédit national*, de la Banque de l'Union parisienne, de la Banque franco-argentine, de la Société du Gaz de Paris, des Compagnies d'assurances la Nationale*, de la Société Astra-Romana, de la Société pour l'exploitation des pétroles, de la Compagnie générale des tabacs des Philippines, etc. [[Banque de Syrie et du Liban](#)]

Chevalier de la Légion d'honneur.

HENRY (Marc-Charles-Arsène)[plus tard : Charles ARSÈNE-HENRY], secrétaire d'ambassade. [Ambassadeur à Copenhague (1934-1936), puis à Tokyo (1936-1943).]

Tokio (Japon).

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 8 mai 1881. [† Tokyo, novembre 1943]

[Fils d'Arsène Henry (1848-1931), préfet, ministre en Roumanie, puis [administrateur de la Banque impériale ottomane \(successeur en 1911 du comte Pillet-Will ?\)](#), [la représentant](#) à la Banque franco-serbe (1910), à la Cie générale du Maroc (1912), au Tanger-Fez (1913), à la Balia Karaïdin, [au Port quai et entrepôts de Beyrouth](#), à la [Banque de Syrie et du Liban \(1919\)...](#)]

Licencié ès lettres.

Secrétaire à Lima, à Bucarest, à Tokio ; premier secrétaire (1920)

LOYS-CHANDIEU (Marquise des) née Mélanie-Agnès de POURTALÈS, présidente d'honneur de l'Association des Dames françaises de Strasbourg.

[1870-1930]

[Fille d'Edmond de Pourtalès et de Sophie Renoüard de Bussierre, elle-même fille d'Alfred (1804-1887), des Établissement de constructions mécaniques de Strasbourg à Graffenstaden — puis de la Société alsacienne de constructions mécaniques — et des Chemins de fer de l'Est.]

[Mariée à Henry de Loys-Chandieu, administrateur de la Société lorraine des Anciens Éts de Diétrich, de Lunéville (1907-1908).]

121, rue de la Faisanderie, T. : Passy 90-79 ; et château de la Robertsau, par Strasbourg ; et à Dorigny, par Retiens, canton de Vaud (Suisse).

Chevalier de la Légion d'honneur. Croix de guerre.

Née à Paris. Deux filles : [Edmée] comtesse Alexandre Hoyos [chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie] ; [Yolande] M^{me} Maurice Bérard [[Administrateur délégué de la Banque de Syrie](#)].

MALLET (Raoul), banquier ; administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., de la Banque ottomane [et de ses satellites, le Chemin de fer de jonction Salonique-Constantinople (1895), la Société du tombac, la Régie co-intéressée des

tabacs de l'empire ottoman, la Banque franco-serbe (1910), [la Banque de Syrie et du Liban \(1918\)](#), [la Cie du port, des quais et des entrepôts de Beyrouth, le Damas-Hamah et prolongements \(président\)](#), [de la Cie générale du Maroc, des Docks et entrepôts du Havre], de la Compagnie d'assurances le Phénix*.

104, Champs-Élysées, T. : Élysées 20-09 ; et 37, rue d'Anjou, T. : Central 27-84 et 27-82 (bureaux) ; et Monteclère, Bièvres (Seine-et-Oise), T. : 152. Versailles

Né à Paris, le 25 octobre 1863 [† 8 juillet 1937].

Fils de Charles Mallet et Lucie Mallet.

[Charles Mallet (1815-1902) fut administrateur (1852), puis président (1878-1891) du PLM, président de la compagnie d'assurances l'Union, président des comités parisiens de la Banque ottomane et des Chemins de fer autrichiens, administrateur de la Régie co-intéressée des tabacs ottomans, de la [Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth](#), etc.]

[Frère cadet de [George \(1854-1935\)](#), administrateur du Beyrouth-Damas-Hauran, puis du Damas-Hamah et prolongements.]

Marié à M^{lle} Labrosse-Luuyt. Deux enfants : Germaine [1901-1988][ép. André Harth] et Christophe-Philippe [1902-1986][qu'on retrouvera à la Banque ottomane (3^e génération), à la Banque franco-serbe, à [la Banque de Syrie et du Liban mais aussi à Radio-Orient](#), à la Cie générale du Maroc, etc.].

Éduc. : Lycée Fontanes, Paris.

Licencié en droit.

Sport : chasse.

Distr. : lecture ; voyages.

Clubs : Union ; Union artistique ; Bois de Boulogne ; Golf de Paris.

MEYER-BOREL (Alfred), banquier.

148, boulevard Haussmann, T. : Élysées 20-86 : et château de la Bonneblanche à Orry-la-Ville (Oise), T. : 4.

[Chef de la maison de banque Marcuard, Meyer-Borel, Sorbé et Cie¹.]

Président de la Société générale de touage et de remorquage. [Administrateur de la Banque de Syrie](#) ; de la Compagnie d'assurances maritimes ; de la [Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales](#), etc.

[Administrateur de la Compagnie française du gypse (1920), de la Compagnie d'alimentation et d'installations frigorifiques (1920), [de France-Méditerranée \(1920\)](#), de la Société pour l'exploitation des procédés Frédéric Mange (1925), président de la Société générale de transports, [administrateur de la Société industrielle des États du Levant...](#)]

[Né le 4 avril 1864 à Reineck (Suisse). Décédé le 20 avril 1933.]

Marié à M^{lle} [Marthe] Borel.

[Enfants : Philippe (1903-1927), Antoinette (1905-1942), mariée en 1928 à Jacques de Neufelize (ci-dessous) et Germaine (1909-1992).]

Clubs : Cercle du Bois de Boulogne ; Union artistique ; Golf de Paris.

[Chevalier de la Légion d'honneur (avril 1932).]

MIRABAUD (Albert)[1851-1930], banquier ; administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

44, rue de Villiers, T. : Wagram 14-33 ; et château de la Fortelle, par Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), T. : 6.

[Fils d'Henri Mirabaud (1821-1893) et Denise Paccard. Frère de Paul (1848-1908), de Gustave (1854-1918), de Marie (ép. Roy) et Berthe (ép. Paul Mellon).]

¹ Maison de banque Marcuard, Meyer-Borel, Sorbé et Cie :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Jules_Marcuard-Paris.pdf

[Marié à Noémie Koechlin. D'où Marguerite (ép. William d'Eichthal), Adèle (ép. le général Ph. Jordan), Jacques — mort en 1916 durant sa captivité en Allemagne — (ép. Jeanne Dollfus), Eugène (ép. Solange Pillivuyt) et Jean (ép. Catherine Braun).]

[Administrateur (1893),] vice-président [(1907), président (1925), puis président honoraire (1926)] des compagnies d'assurances l'Union² ; vice-président de la Société des ateliers et chantiers de la Loire ; administrateur de la Compagnie algérienne [1887] ; [de la Société des chemins de fer sur route d'Algérie (1903)] ; de la Compagnie du Boleo ; de la Compagnie des mines de Bor ; de la Société minière de Peñarroya ; [de la Banque impériale ottomane (1907)], de la Compagnie des phosphates de Gafsa [1908] ; [des Chemins de fer de la province de Santa-Fé (jusqu'en 1908), du PLM (1908) — dont le président, Stéphane Dervillé, l'était aussi des Cies l'Union — ; de la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (1909)] ; vice-président de la Société des Glacières de Paris [administrateur de la Banque de Syrie et du Liban (1918)], etc.

Club : Cercle du Bois de Boulogne.

NEUFLIZE (Jacques de).

7, rue Alfred-de-Vigny, T. : Élysées 08-83.

Membre du conseil d'administration de la Banque nationale française du commerce extérieur [BFCE*][1921], de la Compagnie française pour l'Amérique du Nord, des compagnies d'assurances l'Union, l'Union incendie, l'Union-vie.[1883-1953].

[Fils de Jean de Neuflyze et de Mme, née Dollfus-Davillier : ci-dessous].

Veuf de M^{lle} [Alexe]. Coche de la Ferté [† 12 novembre 1923].

[Remarié en 1928 à M^{lle} Antoinette Meyer-Borel, fille d'Alfred Meyer-Borel, banquier : ci-dessus].

[Administrateur de la Société générale des mines de Chabet-Ballout [fer dans le Constantinois (Algérie)(1926). Successeur de son père au conseil de surveillance de Schneider (1928), au comité parisien de la Banque ottomane (1929), au conseil de la Banque de Syrie et du Grand Liban, des Tabacs ottomans, du PLM et, plus tard, des Chemins de fer du Maroc. En outre administrateur de la Banque franco-polonaise, de la Banque hypothécaire franco-argentine, de la Banque hypothécaire d'Espagne, de la Société belge de Crédit foncier, des Mines et usines à zinc de Silésie, de l'Union européenne industrielle et financière [UEIF], de la Sociedad industrial franco-belge, des Tabacs du Portugal, administrateur, puis liquidateur de l'Hôtel Coislin, administrateur du Crédit national (1931) et de sa filiale le Crédit colonial (1935).]

Clubs : Nouveau Cercle ; Cercle de Veneurs ; Cercle du Bois de Boulogne ; Polo ; Racing-Club ; Golf de Chantilly : Automobile-Club ; Aéro-Club ; Société sportive de l'Île de Puteaux.

NEUFLIZE (Baron Jean de), chef de la maison de Neuflyze et Cie : régent de la Banque de France ; président de la Compagnie d'assurances générales ; vice-président de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. ; président de la Régie des tabacs ottomans ; président de la Banque impériale ottomane [successeur en 1896 de son oncle maternel Alfred André][président des Eaux d'Évian, membre du conseil de surveillance de Schneider (1911), administrateur de la Banque de Syrie et du Liban (1918), accompagne le président Millerand pendant son voyage sur le réseau algérien du PLM (avril 1922), président des Tabacs de l'Indo-Chine, administrateur de l'Énergie électrique du Maroc (1924) et des Chemins de fer du Maroc (1926)].

7, rue Alfred-de-Vigny, T. : Wagram 08-83 ; et château des Tilles, par Coye (Oise).

Officier de la Légion d'honneur.

² L'Union-Incendie, fondée en 1828, et sa sœur l'Union-Vie, fondée l'année suivante, fiefs de la Haute Banque protestante, étaient les plus grosses compagnies d'assurances de l'époque. Nationalisées à la Libération, elles ont été fondues en 1968 dans l'Union des assurances de Paris (UAP), elle-même passée en 1996 sous le contrôle d'Axa.

[Neveu d'Alfred André (1827-1896), régent de la Banque de France, administrateur du PLM, des assurances La Nationale, de la Banque impériale ottomane, etc.]

Né le 21 août 1850, à Paris [† septembre 1928 dans sa propriété des Tilles, à Coye (Oise)].

Marié à M^{lle} Dollfus-Davillier.

[Enfants : André (1875), Jacques (1883) et la comtesse de Bessborough.]

Éduc. : Lycées Saint-Louis et Bonaparte.

Membre de la Commission des valeurs mobilières, de la [Commission de surveillance des banques coloniales](#) ; président de classe, membre du jury à l'Exposition de 1900 et différentes expositions à l'étranger ; vice-président de la Société hippique française ; commissaire de la Société des steeple-chases de France, etc.

Sports : chasse à tir et à courre.

Clubs : Cercle de la rue Royale ; Cercles de l'Union artistique, du Bois de Boulogne, de l'île de Puteaux ; Cercle athlétique ; Polo ; Société hippique.

LOUDOT (Émile), directeur [(1919), administrateur (1937), puis vice-président et président d'honneur] de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB][administrateur de la Banque franco-polonaise, de la Société de commission tchéco-roumaine, de la Banque industrielle de Chine (février-août 1921), puis administrateur (1922) et président (c. 1940) de la Banque franco-chinoise, la représentant à la Compagnie foncière d'Indochine, administrateur de la Caisse de liquidation des affaires en marchandises à Paris, de la Banque française d'acceptation (1930), de la Standard française des pétroles (1937), [de la Banque ottomane \(1939\)](#), président de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (Sudameris), président de la Banque d'État du Maroc, [de la Banque de Syrie et du Liban](#), vice-président de la Banque de Madagascar et des Comores, administrateur de la Banque de l'Algérie, etc.]

282, boulevard Saint-Germain.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Boufarik (Alger), le 15 janvier 1885.

[Fils de Jean-Joseph Loudot, receveur des postes.]

Marié à M^{lle} Yvonne Malteau[-Herbrecht]. Trois enfants [Jeanne ép. Léon Abranson ; Yvonne ép. Étienne Jalenques ; Émile-Louis ép. Marie-Louise Neunreiter].

Éduc. : Lycée d'Alger ; École des Hautes Études commerciales [2^e de sa promotion].

[Frère de Louis Loudot, directeur adjoint de la Cie générale des colonies, la représentant aux Huileries-rizeries de Guinée (puis aux Huileries et rizeries ouest-africaines), à la Betsiboka, à la Mahajamba, au Crédit foncier de Madagascar (1926)...]

VERNES (Félix), banquier, de la maison Vernes et Cie ; administrateur du Chemin de fer du Nord ; régent de la Banque de France [1921-1934] ; administrateur de la Banque ottomane [1907].

[1872-1934]

[Fils d'Adophe Vernes (1836-1907), administrateur des assurances l'Union et du Chemin de fer du Nord (1880) et régent de la Banque de France (1886) — à la suite de son père —, administrateur de la Banque impériale ottomane (1885), de la Banque hypothécaire d'Espagne, des Houillères et du chemin de fer d'Épinac, du Chemin de fer de Bagdad (1903), fondateur de la Banque de l'union parisienne (1904)...]

[Cousin de Philippe Vernes (1866-1967), administrateur de la Banque de l'Union parisienne (1904), de la Compagnie algérienne (1910), etc.]

116, boulevard Maillot. Neuilly-sur-Seine (Seine), T. : Wagram 37-57 ; et château du Rouvray, par Condé-sur-Vesgre (poste) et Perrey (chemin de fer) (Seine-et-Oise).

[Président du conseil d'administration de la Banque de Syrie](#), de la Société des houillères et chemin de fer d'Épinac, administrateur de la Banque hypothécaire franco-argentine, des Compagnies d'assurances l'Union, etc.

Chevalier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre.
Marié [en 1899] à M^{lle} [Hélène] Mallet [fille d'Édouard Mallet (1838-1895), banquier, régent de la Banque de France. Sœur de M^{me} Philippe Vernes].
Clubs : Union artistique ; Cercle des étrangers ; Cercle du Bois-de-Boulogne.

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN

Banque de Syrie
(*La Journée industrielle*, 6 mars 1924)

Une assemblée extraordinaire tenue hier, au siège, 16, rue Le-Peletier, à Paris, sous la présidence de M. Félix Vernes, président du conseil d'administration, a approuvé la convention passée le 23 janvier 1924, entre la Fédération des États de Syrie, l'État du Grand Liban et l'État du Djebel Druze, d'une part, et la Banque de Syrie, d'autre part.

Cette convention réadapte les droits de la Banque de Syrie qui les tenait de la Banque impériale ottomane, à l'organisation nouvelle des pays sous mandat. Elle fixe, notamment, les conditions dans lesquelles la Banque de Syrie exercera à l'avenir son privilège d'émission, et associe dans une large mesure les intérêts des États de la Syrie et du Grand Liban à ceux de cet établissement.

La même assemblée a également voté certaines modifications à apporter aux statuts. Parmi ces modifications, figure le changement de raison sociale de la banque qui, afin de tenir compte de la division en territoires autonomes des pays sous mandat, prend la dénomination de Banque de Syrie et du Grand Liban.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mars 1924)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque de Syrie, qui s'est tenue le 25 mars 1924, au siège social, 10, rue Le-Peletier, à Paris, sous la présidence de M. Félix Vernes, président du conseil d'administration, a approuvé la convention passée le 23 janvier 1924 entre la Fédération des États de Syrie, l'État du Grand Liban et l'État du Djebel Druze, d'une part, et la Banque de Syrie, d'autre part.

Cette convention réadapte les droits de la Banque de Syrie qui les tenait de la Banque impériale ottomane, à l'organisation nouvelle des pays sous mandat. Elle fixe, notamment, les conditions dans lesquelles la Syrie exercera à l'avenir son privilège d'émission et associe, dans une large mesure, les intérêts des États de la Syrie et du Grand Liban à ceux de cet établissement.

La même assemblée a également voté certaines modifications à apporter aux statuts. Parmi ces modifications figure le changement de raison sociale de la Banque qui, afin de tenir compte de la division en territoires autonomes des pays sous nom mandat, prend le nom de Banque de Syrie et du Grand Liban.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*La Journée industrielle*, 21 mai 1924)
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1924)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue hier, au siège social, 16, rue Le-Peletier, à Paris, sous la présidence de M. Félix Vernes, président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil signale les faits importants ayant caractérisé la vie politique et économique de la Syrie et du Grand Liban pendant l'année 1923 qui a marqué pour ces pays, sous mandat de la France, une série de progrès de divers ordres. Parmi ces derniers, on peut enregistrer, avec l'accroissement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire, une amélioration de la balance économique due à la fois au développement de la production et à la reprise des relations commerciales avec les pays voisins.

Au point de vue bancaire, tout en maintenant à tous moments une très grande liquidité, la Banque de Syrie et du Grand Liban a apporté au commerce un large appui, notamment pendant la campagne des soies pour laquelle des crédits importants ont été consentis.

L'exercice clos a laissé un bénéfice net de 1.421.950 francs. L'assemblée a voté un dividende égal à celui de l'exercice précédent, soit 5 %, permettant la répartition suivante : 25 fr. par action entièrement libérées ; 12 fr. 50 par action libérée de 250 francs, sous déduction des impôts.

MM. P. Hoppenot et H. Auterbe ont été nommés commissaires aux comptes pour l'exercice 1924.

Annuaire industriel, 1925 (partie adm.+ing) :

BANQUE de SYRIE et du HAUT-LIBAN, Siège social : 16, r. Le Peletier. T. Louv. 41-98 et Berg. 40-77. Ad. t. Syriabank-Paris. Soc. an. française. Cap. 25.500.000 francs. Ag. en France : Marseille, 38, r. St-Ferréol ; Ag. en Syrie : Beyrouth, Alep, Alexandrette, Damas, Hamah, Homs, Lattaquié. Tripoli de Syrie, Saïda Zahlé.

Toutes opérations de banque. Correspondants dans toutes les villes de Syrie et dans tous les pays. (584-1).

BANQUE DE SYRIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 février 1925)

Le conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Grand Liban a décidé l'ouverture d'une succursale à Antioche, centre séricicole important en relations avec la place de Lyon.

La création de cette nouvelle agence porte à douze le nombre des succursales de cette banque en Syrie.

La Banque de Syrie

(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1925)

La Banque de Syrie, mise en cause par *La Tribune d'Orient* et dont le titre actuel est Banque de Syrie et du Grand-Liban, fut fondée en 1919, sous les auspices de la Banque impériale ottomane, ou plus exactement du Comité de Paris de cette banque.

Le capital d'origine était de 10 millions souscrits, outre la Banque impériale ottomane, par la haute banque française : Banques Mirabaud, Heine, Mallet, Hottinguer, de Neuflyze, Vernes, etc., etc., personnalités peu connues du public, mais appartenant tous à l'oligarchie financière internationale et pouvant tous figurer parmi ceux qu'Augustin Chirac appelait fort justement *Les Rois de la République*. [...]

La Banque de Syrie et du Grand-Liban possède, dans ces pays le privilège d'émission des billets de banque (arrêté du 31 mars 1930), ce qui lui laisse, bien entendu, de copieuses bénéfices, mais ce qui ne paraît pas avoir des résultats fort avantageux puisque, au lendemain même de l'introduction de la nouvelle monnaie syrienne, certains grands marchés comme Beyrouth furent complètement désorientés et frappés (1920).

Le capital de la Banque a été porté à 20 millions ; en dehors de la rémunération des apports nouveaux de la Banque impériale ottomane, les groupes de la Banque de l'union parisienne et de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] en ont souscrit une grosse partie et M. Horace Finaly, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, est entré au conseil d'administration de la Banque de Syrie au cours de l'exercice 1920.

Le conseil d'administration comprend actuellement :

MM. Félix Vernes, de la Banque Vernes et Cie, régent de la Banque de France, administrateur de la Banque impériale ottomane, etc. ;

Maurice Bérard ;

Jean Boissonnas, de la Banque Mirabaud ;

Charles de Cerjat, de la Banque impériale ottomane ;

Maurice Chabrières (groupe de Marseille) ;

Horace Finaly, de la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

Hubert Giraud, ancien député des Bouches-du-Rhône (groupe commercial et maritime de Marseille) ;

Arsène Henry, de la Banque impériale ottomane ;

Roger Lehideux, de la Banque du même nom ; administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Crédit Lyonnais, etc. ;

Raoul Mallet, de la Banque du même nom, administrateur de la Banque impériale ottomane ;

Meyer-Borel, de la Banque Marcuard-Meyer-Borel ;

Baron Jean de Neuflyze, de la Banque du même nom, régent de la Banque de France, administrateur de la Banque ottomane, de la Société Schneider et Cie, etc., etc.

On pourra s'étonner que nous ayons signalé la Banque de l'union parisienne comme intéressée à la Banque de Syrie et du Grand-Liban alors qu'aucun administrateur de cette dernière ne semble lié à la Banque de l'union parisienne. Mais nous signalerons que celle-ci est précisément administrée par des personnalités appartenant aux Banques Mallet, Mirabaud, Heine, Hottinguer, de Neuflyze et Vernes, qu'on retrouve bien à la Banque de Syrie et du Grand-Liban.

Les bénéfices de la Banque de Syrie et du Grand-Liban ont été les suivants :

1920 3.142.859 fr. 16

1921 2.225.845 fr. 60

1922 1.089.591 fr. 41

(après affectation de 350.000 fr. au compte de premier établissement)

1923. 1.421.950 fr. 00

1924 2.104.917 fr. 14

(après affectation de 500.000 fr. au compte de premier établissement)

Précisons que les actions de la Banque de Syrie et du Grand-Liban ne sont pas répandues dans le public, qu'elles sont entre les mains de quelques personnalités, représentant les éléments oligarchiques français et l'on comprendra que ceux-ci n'hésitent pas à faire pression à la fois sur le gouvernement français et sur la S. D. N. pour le maintien de l'influence française (?) en Syrie.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*La Journée industrielle*, 17 juin 1925)

L'assemblée ordinaire tenue hier au siège social, 16, rue Le-Peletier, à Paris, sous la présidence de M. Félix Vernes, a approuvé les comptes de l'exercice 1921, se soldant par un bénéfice net de 2.101.917 fr. 14, après affectation d'une somme de 500.000 fr. à l'amortissement du compte de premier établissement. Elle a fixé le dividende à 6 % par action.

Banque de Syrie et du Grand-Liban.
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juin 1925)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de Syrie et du Grand Liban s'est tenue le 16 juin 1925, au siège social, 16, rue Le-Peletier à Paris, sous la présidence de M. Félix Vernes, président du conseil d'administration.

Après avoir constaté les progrès réalisés au cours de l'exercice écoulé en Syrie et au Liban dans l'ordre politique et administratif, le rapport du conseil d'administration fait état des principaux événements survenus dans la vie économique des pays sous mandat français. Parmi ces derniers :

Accroissement des superficies cultivées permettant d'envisager un développement notable de la production agricole ;

Développement de la culture du coton avec essais de plus en plus importants tentés en terrains irrigués ;

Augmentation de la récolte des cocons marquant un nouveau progrès sur celle de 1923 ;

Développement des achats à l'extérieur s'expliquant par les ressources nouvelles de plus en plus grandes que les touristes et surtout les estivants égyptiens apportent à la Syrie et au Liban ;

Importance prise en 1924 par les relations avec les pays voisins : liaison entre Beyrouth et Bagdad assurée par de nombreuses automobiles, échanges devenus plus actifs avec la Palestine, la Transjordanie, l'Arabie, l'Irak et l'Anatolie.

Les résultats de l'exercice 1924 se sont élevés à 2.104.917 fr. 14, après affectation d'une somme de 500.000 francs à l'amortissement du compte de premier établissement.

L'assemblée a voté un dividende de 6 % payable à partir du 17 juin 1925.

LA SYRIE ET LE LIBAN
à l'Exposition des arts décoratifs
(*Le Temps*, 18 septembre 1925)

Le passé artistique de la Syrie et du Liban est, on le sait, prestigieux. Les verreries phéniciennes étaient connues dans toute la Méditerranée antique. Damas fut une capitale d'art incomparable et célèbre. Pendant des siècles pour ses étoffes, ses céramiques, ses armes, ses cuivres incrustés, ses meubles en bois travaillé, etc. Ce que nous appelons aujourd'hui les « arts décoratifs et industriels » connurent de tout temps, en ces régions aujourd'hui sous mandat français, un développement merveilleux. Syrie et Liban pouvaient donc difficilement s'abstenir de paraître à l'Exposition de Paris.

Mais, d'autre part, ce même passé a marqué d'une profonde empreinte, et jusqu'à nos jours, l'effort artistique syrien-libanais, lui imposant des lignes, des motifs, des formules et jusqu'à des procédés qui, à force de se répéter, suivant des lois devenues immuables, en étaient arrivés en quelque sorte à figer cet effort, au lieu de le laisser se développer librement.

Les artistes et artisans de la Syrie et du Liban, pour exposer à Paris, se trouvaient, donc obligés de moderniser leur art, de l'adapter aux besoins, aux tendances modernes, tout en restant fidèles cependant aux principes généraux qui firent toujours l'originalité des œuvres artistiques de leur pays,

Le stand « Syrie-Liban » est situé sur l'esplanade des Invalides, dans la galerie des Nations étrangères (porte Saint-Dominique-Fabert).

Au centre, un « ensemble » représente, un coin de salon de repos à l'usage d'un Européen s'installant dans le pays, ou d'un Syrien-Libanais cherchant à adapter son intérieur aux exigences de la vie moderne. Sur des panneaux en bois sculpté ou peint, on retrouve les motifs traditionnels de l'art musulman de ces régions, si répandus dans l'ornementation des riches palais de Damas, mais traités d'une manière toute moderne.

Des meubles en bois, divan, fauteuil, petite table, aux sculptures en métal, dérivent de la formule générale du coffre syrien, seul meuble utilisé par les indigènes jusqu'à une époque assez récente.

Autour de cet « ensemble » sont des plateaux de cuivre incrusté d'argent, des céramiques, de la verrerie décorée et un grand nombre de très belles étoffes et soieries, extrêmement variées de dessin et de couleurs, de Damas, de Homs, de Hama et du Djebel-Druse, des brocarts d'Alep, des robes d'homme de couleur rouge et de très grande valeur, de Zouk.

Et le tout constitue un envoi extrêmement intéressant, au double point de vue de la qualité artistique, et de l'effort de production qu'il révèle.

Cet effort, d'ailleurs, n'était possible que parce que Syrie et Liban se trouvent actuellement en pleine période de développement économique et de prospérité budgétaire.

D'une part, les artistes et artisans trouvent maintenant et facilement, sur place même, les matières premières qui leur sont nécessaires. Le bois de qualité abonde dans les forêts libanaises. La production de la laine, de la soie, du coton progresse et se perfectionne sans arrêt grâce aux entreprises locales ou françaises, encouragées et soutenues efficacement par l'administration et les banques, **et notamment la Banque de Syrie et du Grand-Liban**, établissement officiel de crédit des pays sous mandat français, qui ne cessa depuis sa fondation de donner dans ce sens un exemple particulièrement fécond.

D'autre part, le développement intensif et régulier de l'agriculture, du commerce, du tourisme et de l'industrie hôtelière, dans ces pays, auxquels leur situation géographique impose le rôle heureux de trait d'union entre l'Europe méditerranéenne et l'Irak, la Perse et l'Asie centrale, contribue puissamment à la prospérité générale et, par conséquent, à la prospérité individuelle. Ce qui permet aux habitants des tendances, et des efforts d'art. Car sans prospérité stable, il n'est point d'essor artistique possible.

Mais nous avons dit plus haut que ces tendances et ces efforts se trouvaient, d'autre part, en quelque sorte trop « disciplinés » par le propre passé artistique de la Syrie, et par une sorte de routine qui risquait d'annihiler les qualités incontestables des très habiles artisans syriens et libanais. Il entrerait dans le rôle de la puissance mandataire d'aider efficacement au réveil et à la coordination méthodique de ces tendances et de ces efforts.

C'est pourquoi, dès l'entrée en vigueur du régime mandataire, un savant et un lettré français, spécialiste des questions d'art musulman, M. Eustache de Lorey, se consacra avec ferveur à cette œuvre de rénovation et d'adaptation. Sur son instigation, en effet, le général Gouraud achetait à Damas l'admirable palais d'As'ad pacha el Azem (construit en 1749) et y fondait en octobre 1922 l'Institut français d'archéologie et d'art musulmans, placé ensuite sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des beaux-arts.

Puis ce fut la création d'une École annexe des arts décoratifs arabes, dépendant de l'Institut et destinée à rendre aux artisans locaux l'intelligence et la pratique des anciens métiers, en les adaptant en même temps aux besoins et aux nécessités modernes. Ce double foyer d'action permet de la sorte un contact étroit, qui ne peut manquer d'être doublement fécond, entre les artistes venus de France pétris de modernisme, mais amoureux des beautés artistiques de l'Islam, dont ils viennent perfectionner leur connaissance à l'Institut, d'une part, et les artistes et artisans musulmans qui, à l'école annexe, cherchent à moderniser leurs traditions et procédés, d'autre part.

Les premiers résultats de ce contact et de cette collaboration, nous les voyons aujourd'hui au stand Syrie-Liban de l'Exposition, dont « l'ensemble » a été étudié, conçu et réalisé en moins de deux années, par les artistes, et artisans de cette école des arts décoratifs arabes, sous l'impulsion de M. de Lorey, chargé d'organiser la participation syro-libanaise à l'Exposition, en qualité de commissaire général de Syrie-Liban.

Il est permis, dans ces conditions, de prévoir pour les arts décoratifs et industriels syriens et libanais, un développement rapide et brillant, digne de leur passé. Les généraux hauts-commissaires qui ont successivement représenté la puissance mandataire à Beyrouth se sont toujours pratiquement beaucoup intéressés à cet essor. Le général Sarrail, actuellement, le suit avec une louable attention, estimant qu'aider les populations syriennes et libanaises à reprendre leurs belles traditions artistiques d'antan, c'est contribuer à l'affirmation de leur personnalité, de leur originalité, dans un sens et sur un terrain essentiellement contraires aux mouvements et réactions brutales qui ne réussissent qu'à détruire et jamais à créer.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, au siège, à Paris, 16, rue Le-Peletier, sous la présidence de M. Félix Verne», a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1935 faisant ressortir un bénéfice net de 2.958.785 fr. après affectation d'une somme de 1 million à l'amortissement du compte de premier établissement. Le dividende a été fixé à 6 %, payable à partir du 1^{er} juillet.

Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été réalisés dans l'œuvre d'organisation administrative et, dans l'ordre économique, une grande activité a été maintenue malgré les troubles provoqués par la rébellion des tribus du Djebel Druse. Le commerce extérieur a atteint 1 milliard 460 millions de francs, pour 524.000 tonnes, contre 1.100 imitations pour 409.000 tonnes en 1924. La France vient au second rang des pays importateurs et au premier rang des acheteurs européens. Les entreprises commerciales et industrielle» françaises sont en progrès et l'on signale d'intéressantes Initiatives tant des administrations publiques que des particuliers, en vue de la mise en valeur du pays.

L'assemblée a réélu MM. Raoul Mallet, Roger Lehideux et Félix Vernes. administrateurs sortants.

Banque de Syrie et du Grand-Liban.
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1927)

Le siège social de cet. établissement sera transféré, à la date du 16 mai, dans son immeuble situé 14, rue Roquépine, Paris (8^e).

Banque de Syrie et du Grand-Liban.
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1927)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 21 courant au siège social, 12, rue Roquépine, sous la présidence de M. Félix Vernes.

Le rapport du conseil signale l'activité qui s'est manifestée en 1926 dans l'œuvre d'organisation administrative et dans le développement de l'outillage économique malgré les désordres dont avaient souffert, en 1925 et au début de 1926, le Djebel Druze, le Hauran et la région de Damas.

Cette vitalité des pays sous mandat de la France s'est également affirmée dans le commerce extérieur. Les importations totales, en Syrie et au Liban, ont, en effet, dépassé, en 1926, 1 milliard 260.000.000 de francs et la part de la France, qui a pris la première place parmi les pays importateurs, a été de 252.000.000 de francs.

L'exercice 1926 a laissé un bénéfice net de 9 millions 975.624 francs.

L'assemblée a voté un dividende de 8 % payable à partir du 22 juin 1927.

Les nominations de M. Jacques de Neuflyze et de S. E. Bedi Bey El Monyad, appelés par le conseil aux fonctions d'administrateurs, ont été ratifiées par l'assemblée.

MM. Meyer-Borel et Chabrières, administrateurs sortants, ont été réélus pour une nouvelle période de six ans.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*La Correspondance d'Orient*, 1^{er} juillet 1927)

L'assemblée du 22 juin dernier a approuvé les comptes de l'exercice 1926. Le bénéfice net qui ressort à 2.975.624 fr. permet la distribution d'un dividende de 8 %, qui est immédiatement mis en paiement. Les nominations de M. Jacques de Neuflyze et de S.E. Bedi Bey el Moayad, appelés par le conseil aux fonctions d'administrateurs, ont été ratifiées par l'assemblée. MM. Meyer-Borel et Chabrières, administrateurs sortants, ont été réélus pour une nouvelle période de six ans.

Conseillers du commerce extérieur
(*La Journée industrielle*, 31 juillet 1927)

Maurice Bénard, administrateur délégué de la Banque de Syrie et du Grand Liban, à Paris

(L'Information financière, économique et politique, 14 juin 1928)

Les actionnaires se sont réunis le 12 juin en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Félix Vernes, et ont approuvé les comptes de l'exercice 1927 faisant apparaître un bénéfice net de 4 millions 694.125 francs. Le dividende a été fixé à 10 %, payable à partir du 13 juin 1928.

MM. A. Bassoul, C. de Cerjat et A. Homsy, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil rappelle que l'année 1927 a été, pour les États du Levant sous mandat français, une période de progrès dans l'ordre et la paix qui se sont manifestés par une notable activité des grandes entreprises privées, notamment la Compagnie du Port, des quais et entrepôts de Beyrouth, la Société des Tramways et éclairage de Beyrouth, la Société du port d'Alexandrette, qui ont poursuivi le développement de leur outillage et de leurs installations.

Dans le mouvement avec l'extérieur pour 1927, la France a conservé, avec 192.286.000 fr. la première place des pays importateurs et avec 80.500.000 fr. la première place des pays exportateurs.

ÉCHOS

(L'Information financière, économique et politique, 24 octobre 1928)

Nous apprenons le décès de M. Chartes Forges, directeur général honoraire de la Banque de Syrie et du Grand Liban.

RÉPERTOIRE D'ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS

(Documents politiques, diplomatiques et financiers, mensuel, février-juin 1929)

BOISSONNAS, Jean

Ministre plénipotentiaire

Administrateur : Crédit national.

Associé de la Banque Mirabaud et Cie.

Administrateur : Compagnie algérienne, [Banque de Syrie et du Grand-Liban](#), Banque ottomane, Chemins de fer de la province de Santa-Fé, Chargeurs réunis, Navigation Sud-Atlantique, Phosphates et chemins de fer de Gafsa, commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogoué [SHO].

FINALY, Horace

Directeur général : Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB].

Administrateur : Banque privée Lyon-Marseille, Banque des pays du Nord, [Banque de Syrie et du Grand-Liban](#), Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud [Sudaméris], Banque commerciale italienne, Banque ottomane, La Rente foncière, Société française de forages et de recherches minières, Chemins de fer de la province de Santa-Fé, Société générale de l'Afrique du Nord, Compagnie française pour l'Amérique du Nord, Société commerciale française au Chili, Société norvégienne de l'azote, Compagnie financière et industrielle de Belgique.

LEHIDEUX, Roger

Administrateur : Crédit national, Banque nationale française du commerce extérieur, Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], Crédit Lyonnais.

Associé Banque Lehideux et Cie,

Administrateur : Union syndicale des Banquiers, Banque nationale d'Haïti, [Banque de Syrie et du Grand-Liban](#), Société franco-russe de prêts et avances, Société immobilière de la région parisienne, Assurances La France-Incendie, La France-Vie , La France-Réassurances, Établissements métallurgiques de la Gironde, Compagnie générale d'électricité, Eaux de la Seine et de source de Boissy-Saint-Léger, France-Expansion.

MIRABAUD, Pierre

Administrateur : Banque de l'union parisienne.

Associé : Banque Mirabaud et Cie,

Administrateur : Banque franco-serbe, Banque d'Athènes, [Banque de Syrie et du Grand-Liban](#), Société française de reports et de dépôts, Mines d'Ouasta et Mesloula (Algérie), Le Nickel (Nouvelle-Calédonie), Phosphates de Gafsa, Le Boléo, Société française d'études et d'entreprises, Thés de l'Indochine.

NEUFLIZE, Jacques de

Administrateur : Banque nationale française du commerce extérieur, Banque de Neuflyze et Cie, [Banque de Syrie et du Grand-Liban](#), Banque franco-polonaise, Banque hypothécaire franco-argentine, Banque ottomane, Banque hypothécaire d'Espagne, Société belge de Crédit foncier, Cie française pour l'Amérique du Nord, Assurances Union (vol et accidents), Union (incendie), Union (Vie), Assurances générales maritimes, Société générale des mines de Chabet-Ballout [fer dans le Constantinois (Algérie)], Mines et usines à zinc de Silésie, Union européenne industrielle et financière [UEIF], Sociedad Industrial franco-belge, Tabacs du Portugal, Tabacs ottomans, Hôtel Coislin (depuis liquidateur de la société).

VERNES, Félix

Régent de la : Banque de France.

Associé : Banque Vernes et Cie.

Administrateur : Banque Ottomane, [Banque de Syrie et du Grand-Liban](#), Banque hypothécaire franco-argentine, La Mutuelle industrielle, L'Union-Vol et. Accidents, L'Union-Vie, Mines de houille de Blanzay, Houillères et chemins de fer d'Épinac,

1929 (juin) : CONSTITUTION DE
LA SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS DU LEVANT
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Grands_Hotels_Levant.pdf

BANQUE OTTOMANE
(*La Correspondance d'Orient*, juillet 1929)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane s'est tenue le 25 juin à Londres.

.....
En dépit d'un certain ralentissement dans l'activité des pays du Levant sous mandat français, la Banque de Syrie et du Grand-Liban, qui est au premier rang de leur outillage économique, a pu porter son dividende de 10 à 11 %. Ces États ont pris en charge sur les mêmes bases que la Turquie, la part leur incombant dans la dette ottomane, et

notre filiale assume pour cette dette syrienne le même rôle que la Banque ottomane pour la part turque.

Déclarations de M. Henri Ponsot
(*Le Journal des débats*, 12 juillet 1929)

H. Henri Ponsot, haut-commissaire en Syrie, qui vient passer trois mois en France, a débarqué hier à Marseille.

M. Ponsot a notamment déclaré que la question de la frontière turco-syrienne est réglée, que les accords franco-turcs sont signés et qu'il ne reste plus que le travail matériel de la délimitation, que l'on s'efforcera de terminer le 1^{er} décembre prochain.

Le haut-commissaire a ajouté que, politiquement, tout est calme en Syrie et que l'année sera bonne. Il a ajouté :

En France, on a enfin compris les ressources infinies des pays sous mandat au point de vue touristique ; on a appris avec une vive satisfaction, en Syrie, que des collectivités françaises, telles que la compagnie P.-L.-M., les Messageries Maritimes, les Wagons-Lits [CIWLT], la Banque de Syrie avaient décidé de s'intéresser au développement du tourisme au Liban, en Syrie et à Alep.

Des personnalités connues, MM. Edmond Philippart [du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], Marcel [sic : Maurice] Bérard [Banque de Syrie et du Grand-Liban], Margot-Noblemaire, ont pris la direction de cette expansion de l'industrie touristique en Syrie, où, il faut l'avouer, les hôtels français ont manqué jusqu'ici.

Ainsi, l'incomparable richesse du Proche-Orient en sites merveilleux pourra être de plus en plus appréciée par les touristes de toutes les nations et ce, grâce à des organismes et des capitaux français.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juin 1929)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 18 juin, sous la présidence de M. Félix Vernes, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1928 faisant apparaître un solde bénéficiaire net de 4.118.175 fr.

Le dividende a été fixé à 11 %, payable à partir du 19 juin 1929.

MM. A. Henry et J. Boissonnas, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport souligne signale l'effort des pouvoirs publics pour l'organisation et la mise en valeur de la Syrie et du Liban, efforts dont les conséquences ont été particulièrement heureuses dans le domaine foncier, grâce à la rapidité apportée aux opérations cadastrales. Les particuliers ont répondu à cet effort par un redoublement de leurs initiatives dans le domaine économique. La Banque de Syrie et du Grand Liban a elle-même favorisé la création de la Société industrielle des États du Levant, dont le but immédiat est l'extraction de l'huile des grignons d'olive. Elle a également contribué à la formation de divers groupements constitués en vue de l'établissement d'une usine de ciment, de l'étude du problème des irrigations, de la création d'un port à Tripoli, etc.

Les statistiques douanières des États du Levant sous mandat français, pour 1928, montrent que le mouvement des échanges ne s'est pas ralenti. La France conserve, avec 14.981.000 fr., la première place des pays importateurs ; elle se classe deuxième, après l'Égypte, pour les exportations, avec 995.900.000 fr.

LÉGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES FINANCES
(*Journal officiel de la République française*, 28 juillet 1929)

Officiers

Bérard (Maurice-Robert-Georges), directeur général de la banque de Syrie et du Grand-Liban. Chevalier du 13 octobre 1917.

Le renouveau économique de la Syrie
(*Correspondance d'Orient*, décembre 1929)

Notre confrère La Syrie publie une conversation qu'un de ses rédacteurs a eue avec M. Maurice Bérard, directeur général de la Banque de Syrie et du Grand-Liban, à la suite d'une tournée entreprise par celui-ci pour se rendre compte sur place de l'œuvre économique effectuée récemment en Syrie et au Liban. Nous croyons devoir reproduire les passages essentiels des constatations faites par M. Maurice Bérard.

Il suffit de regarder Beyrouth pour constater qu'il est en pleine et rapide transformation. C'est une ville nouvelle, entièrement nouvelle qui pousse à vue d'œil sous les yeux de ses habitants. Ceux-ci ont, d'ailleurs, parfaitement compris dans quelle voie on les engageait, et aident de leur mieux à la modernisation de la capitale libanaise. Le développement de la construction est vraiment surprenant et les améliorations de toutes sortes sont évidentes, ne serait-ce que l'asphaltage des rues, pratique qui doit se généraliser et s'étendre de la rue à la route.

Que si on regarde au-delà de Beyrouth, ce qui frappe l'observateur, c'est l'activité des Travaux publics. Les États ont compris l'impérieuse nécessité de s'assurer un excellent réseau routier et de ne plus laisser dans l'isolement les centres importants du pays. La lacune si grave du Damas-Alep va être comblée ; dans peu de mois, la liaison automobile entre les deux grandes cités sera chose réalisable en moins de six heures. On mesure aisément combien précieuse sera une artère reliant des points comme Damas, Homs, Hama, Alep. C'est la grande verticale intérieure qui deviendra le collecteur de toutes les voies perpendiculaires venant soit de la côte, soit de l'intérieur.

Non moins utile est la création de la route Lattaquié-Antioche, qui, évitant le long détour actuel, poussera droit au nord, à travers des sites admirables et encore inconnus ; c'est le développement agricole de la riche région comprise entre Harim et Idlib.

Pour ce qui est de la « domestication » des forces naturelles, trop longtemps négligée, elle est, aujourd'hui, énergiquement poursuivie partout. Bienfait immense dans un proche avenir, bienfait dans le présent, car les travaux en cours assurent la vie de nombreux ouvriers. Les chantiers de la station hydro-électrique de l'Oronte, près de Homs, occupent mille travailleurs, et l'on peut prévoir pour 1931 la mise en service de l'usine, qui dotera de courant électrique toute la Syrie centrale.

Au Liban, les études de la chute de Safa sont vivement menées. Il y aura là, pour le Liban, un appoint de 10.000 CV.

L'usine de la Kadicha est, elle, en plein rendement, autre bienfait pour Tripoli et toute la région.

Pour ce qui est de l'agriculture proprement dite, elle m'est apparue, un peu partout, en bien meilleure posture que les dernières années. Les récoltes sont, incontestablement, bonnes.

Tout ceci est, en somme, fonction de l'irrigation. Que le ciel distribue généreusement pluie et tout est bien ; qu'il se montre parcimonieux et tout souffre. Aussi se pose avec acuité le problème des irrigations. Il est donc grandement à souhaiter que la Régie des études hydrauliques soit à même d'effectuer rapidement ses travaux, afin que l'irrigation puisse jouer le rôle considérable que la nature lui assigne dans l'agriculture, en Syrie et au Liban.

Sans plus- attendre, d'ailleurs, diverses initiatives se sont mises résolument à l'œuvre pour l'exploitation des richesses du pays. Grâce à l'action de l'Association cotonnière et de l'Union ovine, le coton et la laine vont fournir un contingent de plus en plus appréciable à l'exportation. Les progrès de la sériciculture sont, pour leur part, indéniables. Mais il reste une œuvre à mettre debout dans le plus bref délai possible : celle du crédit agricole. Elle est indispensable.

On doit reconnaître que le rapide avancement des travaux du cadastre est un encouragement aux États ou aux entreprises particulières qui se consacrent ou voudraient se consacrer plus encore aux opérations hypothécaires. Ce qu'a fait le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, ce qu'a fait la Banque de Syrie dans l'État Alaouite, a été d'une aide efficace pour les populations rurales. Cette expérience favorable pourrait être étendue aux autres États.

L'industrie aussi se développe en tous lieux. On y prend goût, et le succès presque inespéré de l'Exposition industrielle de Damas est la meilleure preuve de mes dires.

Enfin, le tourisme va bénéficier très prochainement des premières réalisations de la Société des Grands Hôtels du Levant. Le mouvement touristique ne peut également que gagner aux nouveaux services et à ceux projetés de la Compagnie auto-routière du Levant, dont tout le monde se plaît à reconnaître l'efficacité.

Au total, la conjugaison de tous ces efforts est des plus encourageants. Nous sommes sortis du marasme; nous avons démarré. Il n'y a plus qu'à aller de l'avant et à répondre à l'impulsion que M. Henri Ponsot a donnée aux réalisations économiques.

L'année 1930 s'ouvre, incontestablement, sous les auspices les plus favorables.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 3.867.269 fr. 08. Le dividende e été fixés à 11 % comme pour l'exercice précédent. La mise en paiement aura lieu à partir du 18 juin.

Au cours de 1920, la Banque de Syrie et du Grand Liban s'est efforcée de seconder l'action des pouvoirs publics et des particuliers dans le développement des territoires syriens et libanais. Dans l'exercice de son monopole d'émission des billets de banque, elle a ménagé les transitions du régime monétaire ancien et périmé au régime monétaire nouveau basé sur le franc français. La circulation fiduciaire, qui s'élevait au 31 décembre 1928 à 172.200.000 francs, est passée à 201 millions au 31 mai 1929. La banque a mis des crédits à la disposition des banques agricoles ; elle a régi ses avances à l'industrie et au commerce local d'après leurs besoins, tout en évitant les excès pouvant engendrer des crises. Enfin, elle a contribué à l'essor économique de la Syrie et du Liban en organisant, soit seule, soit avec la collaboration d'autres groupements, des missions d'études dont certaines ont été suivies de réalisation.

L'année 1929 a été marquée par une récolte abondante. mais la mévente des produits a ralenti les transactions.

Banque de Syrie et du Grand-Liban.
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1930)

La Banque se proposerait d'ouvrir à partir du 15 octobre une agence à Deir-ez-Zor, centre commercial important de la région de l'Euphrate.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 9 juin, sous la présidence de M. Félix Vernes, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un solde bénéficiaire net de 3.335.316 fr. 94.

Le dividende brut a été maintenu à 11 %, payable, sous déduction des impôts, à partir du 9 juin.

L'assemblée a, en outre, ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Roudy.

Le rapport du conseil expose que la Syrie et le Liban figurent parmi les pays les moins atteints en 1930 par la crise économique mondiale. « Les progrès qui n'ont cessé d'être réalisés dans les différentes branches de l'activité, les mesures prises par les pouvoirs publics et aussi l'esprit prudent et avisé dont le commerce et la banque ont fait preuve, sont heureusement venus limiter les effets que la baisse générale des prix eût dû normalement susciter ».

L'année 1930 a été caractérisée par une augmentation très nette de la circulation de la monnaie libano-syrienne : la circulation fiduciaire, qui était de 174.600.000 francs au 31 décembre 1929, s'élevait, au 31 décembre dernier, à 234 millions de francs.

La Banque de Syrie et du Grand-Liban, ajoute le rapport, fidèle à sa politique de collaboration, n'a pas manqué d'apporter sa contribution au développement de l'économie des pays du Levant placés sous mandat français. Soucieuse de seconder l'effort destiné à améliorer le régime de l'agriculture, elle a développé les crédits précédemment ouverts aux banques agricoles des États. D'autre part, elle a consenti de nouveaux prêts à différentes municipalités.

NÉCROLOGIE

M^{me} Philippe Bérard, née Georgette Dana
(*Le Journal des débats*, 19 janvier 1932)

Nous apprenons le décès après une courte maladie de M^{me} Bérard, née Georgette Dana, épouse de M. Philippe Bérard, secrétaire d'ambassade, décédé. Elle était mère de M. Roger Gérard, lieutenant aviateur, décédé ; de [M. Maurice Bérard, directeur général de la Banque de Syrie](#) ; de M. Philippe Bérard, administrateur directeur de la Vacuum Oil Company. Les obsèques auront lieu mercredi 20 janvier à dix heures trente, à l'église réformée de l'Étoile, 54, avenue de la Grande-Armée.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 17 mai.

Le bénéfice net s'élève a 2.724.826 fr., permettant la mise en distribution d'un dividende de 10 %.

Le conseil d'administration mentionne dans son rapport que le ralentissement des affaires sur les divers marchés des territoires sous mandat s'est encore accentué au cours de l'exercice écoulé. Les effets de la crise mondiale y sont cependant restés très limités, et, en fin d'exercice, la situation apparaissait aussi favorable que les conditions économiques générales pouvaient permettre de l'espérer.

Le rapport ajoute que la Banque de Syrie a continué a contribuer au développement de la vie économique du pays, et a développe les crédits précédemment ouverts aux banques agricoles des États.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Banque ottomane
(*Le Temps*, 1^{er} août 1932)

« Dans les territoires du Levant sous mandat français, les répercussions de la dépression générale sont restées plus limitées qu'ailleurs, et la Banque de Syrie et du Grand-Liban, après dotation des réserves, n'a que très légèrement réduit son dividende de 11 à 10 %.

L'activité de la Banque de Syrie et du Grand-Liban
dans les États sous mandat français.
(*La Correspondance d'Orient*, septembre 1932)

Les sommes que la Banque de Syrie et du Grand-Liban a versées aux États au titre de la redevance qui doit leur revenir sur les produits et revenus de la garantie des billets, conformément aux dispositions de l'article 10 de la convention du 23 janvier 1924, se sont élevées pour les quatre derniers exercices aux montants suivants :

Exercice	LLS (livre libano-syrienne)
1928	62.614
1929	50.155
1930	106.727
1931	141.935

Poursuivant la politique de l'aide aux banques agricoles des États ou gouvernements qu'elle avait instaurée les années précédentes, la Banque de Syrie et du Grand-Liban a ouvert un crédit de 150.000 livres à la Banque agricole de Sandjak d'Alexandrette et un crédit de 100.000 livres à la Banque agricole de l'État de Syrie.

La Banque de Syrie et du Grand-Liban a, d'autre part, consenti à la municipalité de Beyrouth un nouveau prêt de LLS. 250.000, portant ainsi à LLS. 2.180.000 le montant total des fonds qu'elle a mis à la disposition des principales villes des pays sous mandat avec la garantie des États de Syrie et du Liban.

Banque de Syrie et du Grand Liban
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1933)
(*L'Événement*, 20 mai 1933)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 16 mai, sous la présidence de M. Félix Vernes. L'exercice 1932 a laissé un bénéfice de 2.675.784 fr. 61. L'assemblée a voté un dividende de 10 %, égal à celui de l'exercice précédent, soit 50 francs par action entièrement libérée.

Dans son rapport, le conseil constate qu'après la régression qui, sous l'influence de la crise mondiale, s'était manifestée au cours de l'exercice 1931 dans les diverses branches de l'activité économique des territoires sous mandat, le mouvement des affaires paraît s'être stabilisé. Les efforts des grandes sociétés en vue de doter le pays de l'outillage qui lui est indispensable ont été poursuivis. Il est fait mention spéciale de l'intérêt que présente un projet en voie de réalisation tendant à créer dans le port même de Beyrouth une zone franche qui deviendrait sur la Méditerranée l'entrepôt naturel du commerce de l'Irak et de la Perse. Comme les années précédentes, la Banque de Syrie et du Grand Liban a apporté son concours au développement de la vie économique, notamment en consentant aux États des prêts destinés à la mise en valeur des ressources agricoles et hydrauliques.

M. de Martel est parti pour Beyrouth
(*Le Journal des débats*, 8 octobre 1933)

Le comte de Martel qui, ambassadeur de France à Tokio, vient d'être nommé haut-commissaire auprès des États sous mandat du Levant, est arrivé à Marseille, hier, venant de Paris, et a pris passage à bord du *Mariette*, des Messageries maritimes, courrier d'Égypte et de Syrie, à destination de Beyrouth.

Il est accompagné du colonel Baron, chef du cabinet militaire Kieffer, chef du secrétariat particulier du commandant Pechkoff, et du lieutenant de Watre, du cabinet militaire.

Recevant les représentants de la presse, M. de Martel a tenu à souligner que, dans la journée, il avait communiqué téléphoniquement avec le haut-commissariat à Beyrouth, inaugurant ainsi la liaison téléphonique Paris-Beyrouth.

Je n'ai évidemment pas de programme, a-t-il dit, ensuite. Bien que connaissant un peu le Levant, je dois tout d'abord me rendre compte de la situation au Liban et en Syrie, entendre les uns et les autres, me renseigner par tous les moyens mis à ma disposition.

Après quoi, documenté, je pourrai envisager les mesures propres à remédier aux difficultés de la situation. La crise actuelle était à la fois d'ordre politique et d'ordre économique. C'est dans les deux domaines à la fois que devront être prises les mesures nécessaires.

Avant le départ, M. de Martel a encore reçu MM. Jouhannaud, préfet ; Richard, directeur de l'Office de Syrie et du Liban ; **Jalabert, directeur de la Banque de Syrie.**

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des affaires étrangères
(*Le Temps*, 29 janvier 1934)

Chevaliers
Gillytot, directeur de la Banque de Syrie et du Grand-Liban

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mai 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue le 15 mai, sous la présidence de M. Félix Vernes, a approuvé les comptes de l'exercice 1933 qui font apparaître un bénéfice de 1.596.011 francs.

L'assemblée a voté un dividende de 8 %, soit 40 fr. par action entièrement libérée.

Dans son rapport, le conseil constate que, malgré certaines circonstances défavorables, la campagne d'affaires a accusé en 1933 un mouvement sensiblement égal à celui de l'exercice précédent.

L'assemblée a ratifié in nomination de M. Omar Bey Beyhum comme administrateur de la société et a renouvelé le mandat de MM. C. de Cerjat, Michel Chiha et Albert Homsy, administrateurs sortants.

Finances
L'État syrien a emprunté...
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1934)

Un décret législatif du président de la République syrienne vient d'approuver le contrat conclu entre la Banque de Syrie et du Grand-Liban et le gouvernement de la République syrienne, représenté par S. Ex. Henry Bey Hindié, ministre des Finances, en date du 23 avril 1934, portant ouverture par la Banque de Syrie et du Grand-Liban, d'un crédit en compte courant dont le maximum a été fixé à 500.000 Lis, en vue d'assurer les besoins courants du Trésor syrien au titre de l'exercice 1934.

Le gouvernement de la République syrienne garantit l'exécution de toute obligation lui incombant en vertu de ce contrat du 23 avril dernier.

... de même que la Banque agricole de Syrie

La décision du 15 mars 1934 du conseil d'administration central de la Banque agricole, autorisant le directeur général à signer le contrat à conclure avec la Banque de Syrie et du Grand-Liban (ouverture d'un crédit de 275.000 Lis, en remplacement de deux crédits précédemment consentis à la Banque agricole pour un montant global de 350.000 Lis) a été approuvée par un décret du président de la République de Syrie.

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN
(*Le Temps, L'Information financière, économique et politique*, 23 août 1934)

Dans sa séance du 21 août, le conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Grand-Liban a nommé M. Charles Rist et M. Édouard Vernes, administrateurs, en remplacement de M. Félix Vernes et de M. Hubert Giraud, décédés.

M. Maurice Bérard, directeur général, a été appelé aux fonctions de président du conseil d'administration.

M. MAURICE BÉRARD,
président du conseil d'administration
de la Banque de Syrie et du Grand-Liban

(*La Correspondance d'Orient*, septembre 1934)

M. Maurice Bérard succède à M. Félix Vernes comme président du conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Grand-Liban. Tout en occupant ce nouveau poste, il conserve ses fonctions de directeur général. C'est là une décision qui, pour être prévue, n'en est pas moins particulièrement heureuse. Elle rend un hommage mérité à un homme dont l'activité et la bonne gestion ont grandement contribué à amener la Banque à la situation de premier rang qui est aujourd'hui la sienne.

Comme tous les *Führer*, M. Maurice Bérard est jeune. Par son âge, il appartient à la génération actuelle, mais sa maturité et son expérience le rattachent aux générations passées.

Filiale de la Banque Ottomane, la Banque de Syrie et du Grand-Liban lui a, dès son début dans les affaires, fourni, de sages et d'utiles enseignements. Il y entra lors de la fondation, en 1919, au lendemain de sa démobilisation. Ce fut lui qui mit au point les conventions entre le Trésor français et les gouvernements des Pays sous Mandat, conventions qui ont assuré à la Syrie et au Liban la stabilité monétaire basée sur le franc. Au contact des grands dirigeants de la Banque Ottomane et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, M. Maurice Bérard s'est formé à la saine doctrine qui a valu à la finance française, au cours du XIX^e siècle, son renom universel. Il a appris que la première condition, pour qu'une banque prospère, est de la garder de toute aventure, de lui conserver d'abondantes liquidités et l'aisance de la trésorerie. Aux principes qu'il avait reçus de ses aînés, M. Maurice Bérard est resté rigoureusement fidèle. C'est en les appliquant qu'il a servi de façon éclatante la Banque de Syrie et du Grand-Liban. Il continuera à la servir en continuant à les appliquer.

Sous sa direction, la Banque s'est cantonnée dans son rôle de banque d'État : elle a écarté les petites combinaisons et s'est appliquée, en dehors et au-dessus de tout intérêt particulier, à mettre en valeur les territoires sous mandat. Organisation du régime bancaire, refonte des principaux services publics, coordination des efforts industriels, aide à l'agriculture : voilà les résultats qu'elle a obtenus.

Cette haute conception de son rôle lui a valu un prestige incontesté. M. Maurice Bérard, qui est diplomate autant que banquier, a su convaincre les populations qu'il servait leurs intérêts : en agissant ainsi, il possède leur sympathie, et il y tient. « C'est, dit-il, une excellente affaire. » La considération qui l'entoure rejaillit sur son pays et sur le grand établissement qu'il a mission aujourd'hui de diriger et de représenter.

Maisons qui changent de propriétaire
(*Les Archives commerciales de la France*, 1^{er} mars 1915)

Adresses	Noms	Profession	Prédécesseurs
Marseille, 25, r. de la Darse	Banque phocéenne	Banque	Banque de Syrie et du Grand-Liban

L'argent moins cher
En Syrie et au Liban
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1935)

La Banque de Syrie et du Grand-Liban a ramené depuis le 15 janvier de 6 1/2 à 5 3/4 son taux officiel d'escompte

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1935)

L'assemblée générale annuelle de la Banque de Syrie et du Grand Liban s'est tenue le 21 mai sous la présidence de M. Maurice Gérard, président du conseil d'administration. L'exercice 1934 a laissé un bénéfice net de 1.964.537 fr. 04. L'assemblée a voté un dividende brut de 48 fr. 30 par action entièrement libérée et a ratifié la nomination de M. Charles Rist et de M. Edouard Vernes comme administrateurs de la société.

Le rapport rappelle que l'exercice 1934 s'est ouvert dans les territoires sous mandat sur la mise à exécution du programme de grands travaux dont le haut commissaire avait décidé l'adoption en fin de l'année 1933.

Un effort considérable est poursuivi en vue de donner à la fois aux courants de transit et à la production agricole, bases principales de l'activité locale, tout le développement qu'ils sont susceptibles de prendre dans l'avenir.

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME

ayant le privilège exclusif d'émettre des billets de banque dans les États du Levant
sous Mandat français

CAPITAL : 25.500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 12, RUE ROQUÉPINE, PARIS (VIII^e)



AGENCE DE DAMAS.

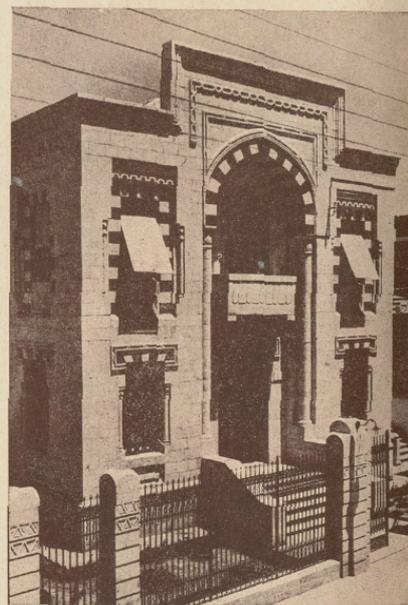
PRINCIPALES OPÉRATIONS :

OUVERTURE DE COMPTES COURANTS ET DE DÉPÔTS.
ESCOMPTE ET AVANCES. -- RECouvreMENTS D'EFFETS DE COMMERCE.
OPÉRATIONS DE CHANGE. -- TRANSFERTS DE FONDS. -- ÉMISSION DE
CHÈQUES ET DE LETTRES DE CRÉDIT. -- TOUTES OPÉRATIONS SUR TITRES.



AGENCE D'ALEXANDRETTE.

Son Service d'Études Économiques permet à la Banque de Syrie et du Grand-Liban de donner tous renseignements sur le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture dans les pays du Levant sous mandat français.



AGENCE DE HAMA.

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE

Alep, Alexandrette, Antioche, Damas,
Deir-ez-Zor, Homs, Hama, Idlib,
Kamechlié.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE

Beyrouth, Aley, Saïda, Tripoli, Zahlé.

GOVERNEMENT DE LATTAQUIEH

Lattaquieh, Tartous.

GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE

Soueïda.

À la mémoire de cheikh Badreddine
(*Le Journal des débats*, 7 août 1935)

Bérard, pdt du conseil de la Banque de Syrie ...

Obsèques de M. Charles Debbas, premier Président de la République libanaise
(*Le Journal des débats*, 27 août 1935)

Les obsèques de M. Charles Debbas, premier Président de la République libanaise, étaient célébrées ce matin, à onze heures, en l'église grecque de la rue Georges-Bizet, sous la présidence de l'archimandrite Polakis. [...]

Remarqué... M. G. Saint-René Taillandier, président de la Compagnie du port de Beyrouth ; ... M. Maurice Bérard, président du Conseil de la Banque de Syrie et du Grand-Liban... ; M. [Alfred] Jourdanne, vice-président délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, etc.

LA FONDATION LYAUTEY
(*Le Temps*, 11 janvier 1936)

Les premiers souscripteurs sont :
Banque de Syrie et du Grand-Liban

Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 1, 1936 :

Raoul Mallet (Bq ottomane)

Jean Boissonnas [Mirabaud] (Bq ottomane)

Édouard Vernes (Bq ottomane)

Jacques de Neufelize (Bq ottomane)

+

Maurice Chabrières (Marseille) [dt une nièce avait épousé Gérard Vernes]

Roger Lehideux* (Crédit lyonnais)

Charles Rist [BPPB]

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mai 1936)

L'assemblée générale annuelle de la Banque de Syrie et du Grand Liban s'est tenue le 19 mai, sous la présidence de M. Maurice Béraud, président du conseil d'administration.

L'exercice 1935 a laissé un bénéfice net de 2.130.682 fr, 74. L'assemblée a voté un dividende ressortant net à : 43 fr. 12 pour les actions libérées,

Le rapport présenté à l'assemblée fait état des heureux résultats de la campagne agricole de 1935 qui, ayant provoqué une reprise du mouvement des échanges, ont eu une influence favorable sur le mouvement d'ensemble du commerce extérieur.

Il est rappelé que, grâce aux progrès sans cesse réalisés dans les différentes branches de leur activité, notamment l'agriculture et l'élevage, les pays sous mandat exportant un excédent chaque année plus important de leur production, tendent peu à peu vers un équilibre de leur balance commerciale, évolution largement favorisée par les améliorations apportées à l'équipement des territoires.

NOTES ET ÉTUDES FINANCIÈRES
BANQUE OTTOMANE
(*Le Temps*, 13 juillet 1936)

En ce qui concerne les filiales, le président signale que l'activité de la Banque de Syrie et du Grand-Liban a été des plus satisfaisantes en 1935 et elle a pu, de nouveau, relever légèrement le taux de son dividende de 9,66 à 9,80 %.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1859-1860 [saisi main] :
Banque de Syrie et du Grand-Liban
Conseil : M. Bérard, pdt ; Bedi Bey el Mouayad ; J. Boissonnas ; C. de Cerjat ; M. Chabrières ; M. Chiha ; Omar Bey Daouk ; A. Homsy ; R. Lehideux ; H. Hottinguer ; J. de Neuflyze ; A. Roudy ; Omar Bey Beyhum ; Ed. Vernes ; Ch. Rist.
Commissaires des comptes : MM. P. Hoppenot, H. Auterbe.

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 20 Juin, font ressortir un bénéfice net de 3.784.520 francs.

Il a été voté un dividende net de 50 fr. 16 par action libérée.

Le rapport du conseil fait état des résultats très favorables obtenus en Syrie et au Liban dans le domaine agricole, pendant l'année 1936. Il signale, par ailleurs, que l'activité industrielle et commerciale fut favorisée par divers facteurs, notamment par l'alignement du franc survenu en automne dernier. Cet alignement, qui atteignait la livre libano-syrienne dans la même mesure que le franc, provoqua une augmentation importante des exportations. La balance commerciale fut ainsi très sensiblement améliorée

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1937)

Dans sa séance du 20 juillet, le conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Grand Liban a appelé aux fonctions d'administrateur le baron Hottinguer.

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN
(*Le Journal des débats*, 23 septembre 1937)

Une assemblée tenue le 21 septembre sous la présidence de M. Maurice Bérard a approuvé la convention passée entre le gouvernement libanais et la Banque de Syrie et du Grand Liban le 29 mai dernier. Cette convention assure à la Banque de Syrie et du Grand Liban, pour une durée de vingt-cinq ans, la prorogation à dater du 1^{er} avril 1939 de son privilège d'émission sur le territoire de la République libanaise.

Dans sa séance tenue le même jour, le conseil d'administration a appelé aux fonctions d'administrateur M. René Bechmann [Banque Heine, Banque ottomane].

Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 3, 1938 :

Le vicomte Gaston Duhesme ³ est secrétaire général de la Banque de Syrie et du Grand-Liban, qu'il représente à la Sté d'électricité de Beyrouth.

Annuaire industriel, 1938 :

BANQUE de SYRIE et du GRAND-LIBAN, Siège social : 12, r. Roquépine, Paris. 8^e. T. Elys. 89-81 et 89-82. Ad.t. Syribank-Paris. Soc. an. cap. 25.500.000 fr. — Cons. d'adM. Prés. : M. F[é]lix Vernes [† 1934] ; Adm.-direct. génér. : M[aurice] Bérard ; Adm. : MM. A. Bassoul, J[ean] Boissonnas [Mirabaud], Ch[arles] de Cerjat, M[aurice] Chabrières, M. Ezzeddine, H[orace] Finaly [révoqué en juin 1937 de la BPPB], H[ubert] Giraud [†1934], A[rsène] Henry [† mars 1931], A. Homsy, R[oger] Lehideux, R[aoul] Mallet, C. A. Meyer-Borel [† avril 1933], baron de Neufelize. (39-Z-14589)

Légion d'honneur

Ministère des affaires étrangères

(*Le Temps*, 14 février 1938)

(*Le Journal des débats*, 14 février 1938)

Chevaliers

Deligny, chef du service de l'inspection de la Banque de Syrie et du Grand-Liban ;

Calmette, professeur à la faculté de médecine de Beyrouth ;

BANQUE de SYRIE et du GRAND-LIBAN

(*Le Journal des débats*, 2 mars 1938)

Un accord est intervenu entre le gouvernement syrien et la Banque de Syrie et du Grand-Liban relatif au statut de cette dernière après la ratification du traité franco-syrien du 9 septembre 1936 par le parlement français. Cet accord permet d'envisager avec confiance l'avenir des relations économiques franco-syriennes.

Informations et communiqués

BANQUE de SYRIE et du GRAND-LIBAN

³ Marié à une Brémard [Yvonne], le vicomte Duhesme se trouve le beau-frère du baron Alexis de l'Épine ayant château à Conty (Somme). M^{me} Maurice Brémard, la belle-mère de Gaston Duhesme, a un château à Soings-en-Sologne (Loir-et-Cher). May Duhesme, la fille du vicomte, nièce du général-comte [Roger] Duhesme, a épousé en novembre 1937, le comte Paul de Maistre, neveu du marquis de Froissard. D'autres membres de ces familles sont possesseurs de châteaux et font ainsi partie de la féodalité agraire.

(*Le Journal des débats*, 30 juin 1938)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 28 juin, sous la présidence de M. Maurice Bérard, président, directeur général.

L'exercice 1937 a laissé un bénéfice net de 4.478.720 francs. L'assemblée a voté un dividende ressortant à 60 francs net pour les actions libérées.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. le baron Hottinguer et celle de M. René Bechmann, et à renouvelé les mandats venus à expiration de MM. Roger Lehideux et Charles Rist.

Le rapport du conseil signale qu'en 1937, le commerce total de l'ensemble des territoires de la Syrie et du Liban à l'étranger a dépassé, en valeur, deux milliards de francs et, en poids, un million de tonnes, chiffres qui n'avaient jamais été atteints. Il constate que la France a continué à tenir la première place parmi les fournisseurs des marchés du Liban et de la Syrie.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Temps*, 11 juillet 1938)

[...] Dans les États du Levant sous mandat français, la culture des céréales a été éprouvée par la sécheresse et n'a donné que des résultats très inférieurs à ceux de l'année 1936 ; la récolte d'olives a été légèrement déficitaire.

La valeur du commerce extérieur est en hausse sensible à 2 milliards de francs, grâce à une augmentation tant des importations que des exportations. Parmi ces dernières, on note une très forte hausse des expéditions d'agrumes.

Fixé au 1^{er} janvier 1937 à 6 %, le taux d'escompte de la Banque de Syrie et du Grand-Liban a subi plusieurs fluctuations en cours d'année et s'est trouvé porté à 7 3/4 % au 31 décembre 1937. [...]

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mai 1939)
(*Le Journal des débats*, 25 mai 1939)
(*Le Temps*, 25 mai 1939)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 23 mai, sous la présidence de M. Maurice Bérard, président-directeur général.

L'exercice 1938 a laissé un bénéfice net de 5.589.246 francs.

L'assemblée a voté un dividende ressortant net à 70 francs pour les actions libérées.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Paul de Thomasson ⁴, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB].

Une assemblée générale extraordinaire, tenue ce même 23 mai, a décidé de modifications à être apportées aux statuts de la société. Parmi ces modifications, figure le changement de raison sociale de la société qui prend le nom de Banque de Syrie et du Liban.

Dans une séance qui a suivi immédiatement cette assemblée extraordinaire, le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 7 des statuts décidé de porter le capital de la société de 25.500.000 francs à 38.250.000 francs par incorporation au capital d'une somme de 12.750.000 francs prélevée sur le fonds de la réserve extraordinaire.

ASSEMBLEES GÉNÉRALES
BANQUE OTTOMANE
(*Le Temps*, 14 août 1939)

Passant aux banques affiliées, le président a rappelé que le privilège d'émission de la Banque de Syrie et du Grand Liban venait à expiration le 31 mars 1939, et cette filiale avait engagé, de longue date, des négociations en vue de son renouvellement. Celles-ci ont abouti à la signature de deux conventions, l'une avec le Liban le 29 mai 1937, l'autre avec la Syrie le 25 février 1938. La première a obtenu la ratification de la Chambre libanaise et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1939 ; la seconde, au contraire, n'ayant pas été jusqu'ici ratifiée par le Parlement syrien, un arrêté du haut commissaire a provisoirement maintenu sur les territoires autres que le Liban la validité de la convention antérieure. À la suite de ces accords, la raison sociale a dû être changée en Banque de Syrie et du Liban.

L'assemblée extraordinaire appelée à modifier les statuts en conséquence a profité de l'occasion pour autoriser, en vue de possibilités futures, l'augmentation du capital jusqu'à 60 millions de francs ; par un premier pas dans cette voie, le conseil l'a immédiatement porté de 25.500.000 francs à 38.250.000 francs par incorporation de réserves et remise d'une action gratuite pour deux anciennes.

1938 a été, pour les États du Levant, une année de stabilité politique intérieure et de prospérité économique. À cette dernière, la filiale contribue de tous ses moyens : on constate notamment une nouvelle progression de sa circulation de billets, passée de 474 millions de francs fin 1937 à 617 millions fin 1938.

Le dividende de l'exercice ressort à 70 francs net pour les actions libérées, contre 60 francs précédemment.

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
(*Le Temps*, 6 octobre 1939)

⁴ Paul de Thomasson (1894-1973) : marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure. Inspecteur des finances, directeur adjoint (1927), puis directeur (1931) de l'Union des mines, directeur de l'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie générale des colonies, à la Cie générale du Maroc, aux Chemins de fer du Maroc oriental... Administrateur provisoire de la Banque Lazard (1941-1942). En disgrâce à la Libération. Repêché en 1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de directeur général adjoint.

Une assemblée est convoquée pour le 21 novembre en vue de l'approbation de la convention intervenue le 25 février 1938 entre la République syrienne et la Banque de Syrie et du Liban.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 239 :

Banque de Syrie et du Grand-Liban

Conseil : M. Bérard, pdt ; Bechmann ; Bedi Bey el Mouayad ; J. Boissonnas ; C. de Cerjat ; M. Chabrières ; M. Chiha ; Omar Bey Daouk ; A. Homsy ; R. Lehideux ; H. Hottinguer ; J. de Neuflyze ; J. Pahlawan ; P. de Thomasson ; Omar Bey Beyhum ; Ed. Vernes ; Ch. Rist.

Commissaires des comptes : MM. P. Hoppenot, H. Auterbe, P. Barrioulet.

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
(*Le Temps*, 6 mars 1940)

Le conseil proposera à une assemblée extraordinaire, convoquée à l'Issue de l'assemblée ordinaire, une augmentation du fonds social par incorporation de réserves

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
(*Le Temps*, 18 avril 1940)

Le dividende a été fixé à 60 francs net pour les actions entièrement libérées. Rappelons que l'exercice 1938 a laissé un bénéfice net de 13.518.089 francs.

Dans son rapport, le conseil fait état de l'activité déployée par l'institut d'émission, au cours de l'année 1939, et de sa contribution à l'essor économique de la Syrie et du Liban, tâche facilitée par la mise en application des dispositions des conventions par lesquelles les gouvernements de Syrie et du Liban lui ont renouvelé pour vingt-cinq ans son privilège d'émission des billets. La circulation s'élevait, au 31 décembre 1939, à 957 millions de francs.

D'autre part, le conseil souligne l'apport à la France d'une large contribution des activités locales, contribution qui fût, dès l'ouverture des hostilités avec l'Allemagne, la préoccupation des pouvoirs publics.

Une assemblée extraordinaire, tenue en même temps que l'assemblée ordinaire, a décidé de porter le capital à 57.375.000 francs par incorporation de 19 millions 125.000 francs prélevée, sur le fonds de la réserve extraordinaire.

BANQUE de SYRIE et du LIBAN
(*Le Temps*, 7 novembre 1942)

En conformité avec l'article 29 de ses statuts, la Banque de Syrie et du Liban, quoique mise dans l'impossibilité d'arrêter les comptes de l'exercice 1941 par suite de l'interruption des communications entre la France et le Levant depuis le mois de juin 1941, convoque ses actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le 15 décembre 1942. au siège social de la société à Paris. Aucune répartition de bénéfices ne sera proposée.

Rapport de la Bq ottomane sur l'exercice 1945 :

En Syrie et au Liban, les importations massives effectuées en fin 1945 et au cours de cette année ont précipité la crise qui devait fatalement se produire eu égard à l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux. La Banque de Syrie et du Liban*, filiale de la Banque ottomane, avait prévu ces difficultés et pris des mesures de précautions. Elle continue à exercer ses fonctions comme banque centrale. Ses bénéfices ont accusé l'an dernier un accroissement notable. ce qui a permis de porter le dividende de 29,50 à 49,50 francs.

Une convention avec la Banque de Syrie et du Liban
(*L'Économie*, 3 juillet 1947)

NOUS n'avons plus de mandat en Syrie, mais nous continuons à y assurer le système monétaire, par l'intermédiaire de la Banque de Syrie et du Liban, dont le privilège ne doit prendre fin qu'en 1964.

L'unité monétaire de ces pays est la livre syrienne ou libanaise divisée en 100 piastres, dont la valeur initiale était de 20 francs français. Les billets émis par la Banque étaient, à l'origine, remboursables au porteur en chèques sur Paris à raison de 0 fr. 20 par piastre, disposition qui liait la livre syrienne au franc. Les dévaluations du franc antérieures à la guerre n'avaient pas eu pour effet de faire modifier cette parité, mais le 24 janvier 1944, un accord intervint entre les gouvernements français, anglais, libanais et syrien, aux termes duquel les livres syriennes et libanaise étaient réévaluées et la nouvelle parité fixée à 22 fr. 65 au lieu de 20 fr., taux de change qui correspondait à la parité alors pratiquée de 200 fr. pour une livre sterling. Ainsi la monnaie syrienne se détachait du franc pour suivre la livre anglaise. Le Comité français de la Libération nationale prenait l'engagement que la parité entre la livre sterling et la livre libanaise et syrienne ne serait pas modifiée sans consultation préalable des deux États. Il s'engageait en même temps à compléter les avoirs en francs de la Banque de Syrie et du Liban de façon que leur contre-valeur en livres sterling restât égale.

Ces engagements ont eu les conséquences suivantes : par une première convention, en date du 1^{er} juillet 1945, le Trésor français a versé à la Banque de Syrie et du Liban une somme de 287.229.729 fr. ; à la suite de la dévaluation du 28 décembre 1946, une seconde convention a été signée le 29 septembre 1946, sur laquelle le Parlement va être appelé à se prononcer, et aux termes de laquelle la nouvelle parité de la livre égyptienne ou libanaise est fixée à 51 fr. 35 (à partir de la date de la dévaluation, ce qui entraîne pour le Trésor français l'obligation de verser 16.600.246.810 fr., plus 32.415.441 fr. pour couvrir des opérations engagées avant le 26 décembre 1945. Ces sommes doivent être réglées pour un peu plus de 11 milliards par la remise à la Banque de Syrie et du Liban de bons à trois mois renouvelables portant intérêt à 1 % l'an et pour le surplus par un versement au crédit du compte de la Banque chez la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer.

Il apparaît ainsi que la livre syrienne ou libanaise, tout en étant liée au franc français puisque sa couverture est constituée par des engagements en francs et que les billets de la Banque d'émission sont convertibles en chèques sur Paris, est également liée à la livre sterling, cette couverture devant varier en proportion du change franc-sterling. Cette dualité nous coûte cher : près de 17 milliards d'engagements qui constituent une hypothèque indirecte sur notre encaisse or. Mais des engagements internationaux nous obligent à traîner ce fardeau, à la fois ceux que nous avons signés avec l'Angleterre et les deux pays du Levant, et ceux qui régissent le Fonds monétaire international, auquel la Syrie et le Liban ont adhéré. Il reste à souhaiter que nos futures relations

économiques et « culturelles » avec les deux pays de l'ancien mandat justifient les charges que comporte actuellement pour nous notre fonction monétaire.

(L'Information financière, économique et politique, 20 janvier 1951)

BEYROUTH. — La Banque de Syrie et du Liban, institut d'émission, vient de recevoir de nouveau une importante quantité d'or acheté à la Federal Reserve Bank pour être affectée à la couverture de la monnaie libanaise.

Banque de Syrie et du Liban
(L'Information financière, économique et politique, 22 juin 1951)

L'assemblée du 27 juin a approuvé les comptes de 1950 qui se soldent par un bénéfice net de 72.817.277 fr., déduction faite de tous frais généraux, impôts, charges sociales, amortissement et provisions. L'assemblée a voté un dévides-de net de 175 fr. par action.

Dans son rapport, le conseil indique notamment qu'au Liban la circulation fiduciaire est passée de L.L. 168 millions au début de 1950, à L.L. 196 millions, en fin d'année. En Syrie, la circulation est passée du début à la fin de l'année de L.S. 236500.000 à L.S. 215 millions.

Le dividende sera payable à partir du 3 juillet.

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1952)

L'assemblée ordinaire du 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1951 se soldant par un bénéfice net de 73 millions 222.289 fr., déduction faite de tous frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions : dividende voté 175 fr. net par action, payable à partir du 2 juillet 1952. Le rapport signale notamment que l'industrie libanaise a connu une activité semblable à celle de 1950, sauf dans les filatures et tissages qui ont eu à souffrir de la surproduction mondiale et de la saturation du marché national. Le nombre des estivants ayant séjourné au Liban pendant l'été 1951 s'est élevé à 24.000 personnes, en grande majorité des Égyptiens. Il y a eu plus de 100.000 touristes.

La monnaie libanaise est demeurée stable. La circulation s'élevait au 31 décembre 1951 à 208 millions de L. L. contre 19(i) millions de L. L. à la fin de l'année précédente.

En Syrie : 217.352 hectares ont été consacrés à la culture du coton contre 77.961 en 1950. Les récoltes ont souffert des conditions atmosphériques défavorables et des attaques du ver de coton. La récolte a été de 50.000 t. de coton égrené contre 35.000 t. en 1950, alors que l'on escomptait 100.000 tonnes. Il y a eu une importation de blé pour faire face aux besoins nationaux, alors que la dernière récolte était excédentaire. La monnaie syrienne s'est maintenue d'une façon satisfaisante ; la circulation monétaire s'élevant à 248 millions de L.S. contre 215 à fin décembre 1950.

Banque de Syrie et du Liban

(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1953)

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1953 a approuvé les comptes de l'exercice 1952, qui se soldent par un bénéfice net de 74.061.881 fr., déduction faite de tous frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions, contre 73.222.289 fr. 08 pour l'exercice 1951.

Cette assemblée a décidé que le dividende de l'exercice 1952, fixé au montant brut de 212 fr. 516, pourrait être réglé, dès le 4 juillet, au choix de chaque actionnaire soit en espèces, soit en actions de la « Compagnie Française des Pétroles », à prélever sur le portefeuille « titres » de la Banque. Les actionnaires qui opteront pour l'attribution « en espèces » recevront : 212 fr. 516 net si leurs titres sont munis de slips *[sic]* de propriété libanaise ; et 175 fr. net après paiement de l'impôt français si tel n'est pas le cas.

Les actionnaires qui opteront pour l'attribution « en titres » recevront une action « B » Compagnie Française des Pétroles, coupon n° 21 attaché, par lot de 62 actions Banque de Syrie et du Liban, possédé sans que les rompus puissent donner lieu à l'attribution d'une fraction d'action Compagnie Française des Pétroles.

En cas de rompu pour lequel il serait également opté pour une attribution « en titres », ces « Bons de droits » négociables représentatifs des droits de ce rompu seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, qui facilitera leur négociation aux meilleurs prix. Soixante-deux « Bons de droit » regroupés donneront droit à l'attribution d'une action Compagnie Française des Pétroles.

La distribution des actions Compagnie Française des Pétroles et des « Bons de droits » aux actionnaires qui opteront pour l'attribution « en titres » donnera lieu au règlement à la Banque par ceux-ci, quels qu'ils soient, de la taxe de 5 % liée à une telle attribution.

L'assemblée a décidé que l'option, pour être valable, devra parvenir à la Banque le 30 septembre 1953 au plus tard et que, passé cette date, les actionnaires n'ayant pas encore opté seront considérés comme ayant choisi l'attribution « en espèces ».

Une lettre explicative détaillée sera adressée par la Banque à chaque actionnaire.

Banque de Syrie et du Liban

(L'Information financière, économique et politique, 22 juin 1954)

L'assemblée du 18 juin a approuvé les comptes de 1953 se soldant par un bénéfice net de 89.861.563 fr., déduction faite de tous frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions contre 74.061.881 1 francs en 1952.

Elle a décidé que le dividende revenant aux actions sera payé aux actionnaires à l'option de ceux-ci, à condition qu'ils la fassent connaître avant le 13 juillet 1954 .au siège social ou à l'une des agences de la société :

soit en espèces à raison de 242 fr. 906 par action,

soit en lots de 1 action « B » de la Compagnie française des Pétroles ; (coupon 22 attaché) ; 1 action de capital de l'Électricité de Beyrouth (coupon 2 attaché); une action de capital de la Société du Chemin de fer Damas-Hamah et Prolongements (coupon 37 attaché) pour 111 actions de la Banque de Syrie et du Liban sans qu'il puisse être fait état de rompus.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions non multiple de 111 qui demanderont le règlement en titres recevront pour leurs rompus des bons de droit négociables devant permettre les groupements nécessaires pour l'attribution d'un lot de 1 action « B » de la Compagnie Française des Pétroles, 1 action de capital de l'Electricité de Beyrouth et 1 action de capital de la Société du Chemin de fer Damas-Hamah et Prolongements.

Les actionnaires qui n'auront pas fait parvenir à la Société pour la date i du 12 juillet 1954 la notification de leur option pour un règlement en titres ne pourront recevoir leur dividende qu'en espèces.

Le paiement du dividende aura lieu aux caisses de la Banque à partir du 19 juin 1954.

Le paiement en espèces se fera sous déduction des impôts dus par les actionnaires.

Le règlement en actions se fera contre versement par les actionnaires de la taxe de 5 % que la Société doit payer pour leur compte sur la base du dernier cours qui aura été coté au comptant par l'action « B » de la Compagnie Française des Pétroles, par l'action de capital de l'Electricité de Beyrouth, et par l'action de capital de la Société du Chemin de fer Damas-Hamah et Prolongements.

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN

(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1955)

Le conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Liban a appelé aux fonctions de président-directeur général M. Henry de Bletterie, gouverneur honoraire de la Banque de France, en remplacement du président Émile Oudot qui, pour raison de santé, avait demandé à être déchargé de ses fonctions.

M. Émile Oudot, qui continue à faire partie du conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Liban, a été prié d'accepter le titre de président d'honneur.

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN

(L'Information financière, économique et politique, 31 août 1955)

On nous informe que les négociations engagées entre le gouvernement syrien et la Banque de Syrie et du Liban pour le transfert du privilège d'émission, dont bénéficie cet établissement en Syrie, à la Banque Centrale de Syrie, qui doit être créée en application de la nouvelle constitution monétaire syrienne promulguée le 28 mars 1953, se déroulent dans de bonnes conditions et devraient aboutir rapidement à un accord satisfaisant pour les deux parties.

La Banque de Syrie et du Liban est également concessionnaire du privilège d'émission des billets au Liban. Elle est, en outre, la principale banque commerciale établie dans ces deux pays.

Nous apprenons que M. Henry de Bletterie, président-directeur général de la Banque, doit se rendre en Syrie et au Liban au début de septembre.

Banque de Syrie et du Liban

(L'Information financière, économique et politique, 20 octobre 1955)

L'assemblée extraordinaire du 18 octobre a approuvé à l'unanimité la convention intervenue le 1^{er} septembre 1955 entre le gouvernement syrien et la Banque de Syrie et du Liban.

Il est rappelé que cette convention fixe les conditions auxquelles l'État syrien pourra, sous préavis de six mois, mettre fin au privilège de l'émission des billets en Syrie concédé à la Banque jusqu'au 31 mars 1964 par la convention du 25 février 1938.

La convention qui vient d'être approuvée entrera en vigueur après ratification par le Parlement syrien.

Banque de Syrie et du Liban [Desfossés 1956/106]

S.A. frse, décembre 1918.

Siège social : Paris, 12, rue Roquépine.

Bureau repr. à Marseille, 38, rue Saint-Ferréol [= Bq ottomane].

Succ. en Syrie : Damas, Alep, Déraa, Deir-ez-Zor, Hamah, Hassaké, Homs, Idlib, Jamechlié, Lattaquié, Rakka, Soueida, Tartous.

Succ. au Liban : Beyrouth, Baalbeck, Saïda, Tripoli, Tyr, Zalié.

Conseil d'administration :

Oudot (Émile)[Boufarik 1895-1956. Lycée Alger, HEC. Dir. (1919), puis administrateur (1937) et vice-pdt de la Bq de Paris et des Pays-Bas], 83 (Prévoyance-RD), 95 (Patrie-rè), 103 (pdt Bq État Maroc), 105 (Bq Alg.), 106 (ph Bq Syrie+Liban), 108 (Bq Madag. +s Comores), 123 (pdt Bq fr.-pol.), 127 (ph et anc. v.-pdt BPPB), 216 (Bq ottomane), 221 (ph Sudaméris), 227 (Bq fr.-chinoise), 723 (Esso Standard).

Bletterie (Henri de)(ép. Fernande Delahaye. Gouv. hon. Bq de F. Prés. Créd. naval, Sté invest. Vendôme, etc.][x /x0], 106 (pdg Bq Syrie+Liban), 480 (PQE Beyrouth), 1004 (Babcock & Wilcox), 1245 (GICEL).

El Ahdab (Faez), 106 (Bq Syrie+Liban).

Boissonnas (Rémi)[/x0][Mirabaud puis BUP], 106 (Bq Syrie + Liban), 203 (Cie algérienne de crédit et de bq), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 335 (P.-O.), 568 (Ass. minière), 590 (Djebel Djerissa), 593 (Mokta), 1484 (Salins du Midi), 1732 (SHO), 1749 (Cie algérienne).

Bechmann (René)[dir. Banque Heine à la tête de laquelle il a succédé en 1935 à son père, Alfred, anc. adM. du CNE, ép. Alice Raynal], 106 (Banque de Syrie et du Liban), 216 (Banque ottomane).

Daouk (Mohamed), 106 (Bq Syrie+Liban).

Deroy (Henri)(ép. Toulouse), 101 (Bq France), 106 (Bq Syrie+Liban), 127 (BPPB), 216 (Bq ottomane), 229 (Créd. fonc. France), 393 (v.-pdt CIWLT), 2213 (Hachette).

Duperon (Ph.)[> Créd. hypothécaire Indoch.], 106 (Bq Syrie + Liban), 216 (dg 1953-67 Bq ottomane), 227 (Bq fr.-ch.), 296 (Cogisa), 364 (Ch. fer Indoch.-Yunnan), 1739 (LUCIA), 1793 (Indoch. forest. allum.), 2239 (Indoch. films+ciné.).

Homsy (Ed.)[° /], 106 (Bq Syrie + Liban).

El Khouri (Faris bey), 106 (Bq Syrie+Liban).

Mallet (Philippe)(1902-1986)[Fils de Raoul (1863-1937), adM. du PLM, de la Banque ottomane, de la Banque de Syrie et du Liban, des assurances Le Phénix...], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 320 (Latonia), 486 (Docks-entrepôts du Havre), 703 (Docks pétroles d'Ambès), 1231 (Radio-Orient), 1722 (Cie gén. Maroc), 2288 (Lip).

Maugras (Gaston)[(1884-1965)(ancien diplomate, fils de Gaston Maugras (1851-1927), historien et administrateur de sociétés, et de Cécile Bapst. Ép. en 1927 Aimée d'Abzac), 106 (Bq Syrie-Liban).

El Mouayad (Bédi bey)[° /00], 106 (Bq Syrie-Liban).

Pharaon (H.), 106 (Bq Syrie-Liban).

Renaudin (Louis)(ép. Christiane Bonnier)[x /00], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 229 (Créd. fonc.), 236 (Sous-comptoir entrepreneurs), 237 (pdg CFAT), 365 (Fermière ch. fer tunisiens), 479 (Port Fedala), 1315 (Fasi d'élec.), 1368 (Alg. prod. chiM. et d'engrais), 1437 (Phosphates Djebel M'Dilla), 1721 (Gén. des colonies), 1737 (Lyonnaise de Madagascar), 1758 (Cie marocaine).

Salem (J.)[probablement fils de Raphaël Salem, anc. s.-dir. BPPB], 106 (Bq Syrie+Liban), 1231 (Radio-Orient), 2029 (Grds hôtels Levant).

Vernes (Édouard), 88 (Cie frse réass. gén.), 106 (Bq Syrie-Liban), 216 (v.-pdt cté Paris Bq ottomane), 2029 (Grands hôtels Levant).

CAPITAL : 300 millions de fr., divisé en 300.000 actions de 1.000 fr. À l'origine, 10 millions, porté en mars 1920 à 20 millions et en décembre 1921 à 25.000.000 fr. Porté par incorporation de réserves, à 38.250.000 fr. en mai 1939 et à 57.375.000 fr. en avril 1940 : Il a été distribué, dans chaque cas gratuitement, une action nouvelle pour deux anciennes. Porté en 1949 à 229.500.000 fr. par élévation du nominal de 500 à 1.000 fr. et distribution gratuite de 114.750 actions de 1.000 fr., puis à 300 millions par émission à 1.200 fr. de 70.500 actions nouv. de 1.000 fr.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1943	5.660	5.291
1944	6.756	6.310
1945	10.048	9.947
1946	22.280	20.874
1947	21.620	20.875
1948	22.859	22.848
1949	62.080	58.975
1950	72.817	69.138
1951	73.222	69.138
1952	74.06	68.839
1953	89.962	78.969
1954	104.387	78.973

Banque de Syrie et du Liban
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1956)

L'assemblée ordinaire du 27 juin a approuvé les comptes de 1956 qui se soldent par un bénéfice net de 105 millions 684.184 francs, déduction faite de tous frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions, contre 104.386.811 fr. pour l'exercice 1954.

Le dividende de l'exercice 1955 a été fixé à 242 fr. 63 brut par action, soit 200 fr. net, payable le 28 juin 1956.

ARRIVÉ À PARIS CE MATIN
M. CHARLES MALIK,
ministre des Affaires étrangères du Liban,
sera reçu demain par MM. COTY et MOLLET
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 janvier 1957)

.....
En dehors des conversations qui peuvent suivre le déjeuner qui lui a été offert au Quai d'Orsay aujourd'hui par M. Maurice Faure, déjeuner auquel assistaient également le président de la Société du port de Beyrouth* et le président directeur général de la Banque de Syrie et du Liban, M. Malik n'aura aucun entretien politique aujourd'hui.

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1957)

L'assemblée du 26 juin a approuvé les comptes de 1956 qui se soldent par un bénéfice net de 102.468.234 fr., déduction faite de tous frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions contre 105484.164 fr. pour 1955.

Les sommes réparties, au total, 224 fr. net par action, seront payables aux Caisses de la Banque de Syrie et du Liban à partir du 1^{er} juillet contre estampillage des coupons numéros 9 et 10.

Banque de Syrie et du Liban
(*L'Information financière, économique et politique, 27 juin 1958*)

L'assemblée ordinaire du 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1957, qui se soldent par un bénéfice net de 110.023.753 francs, déduction faite de tous frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions, contre 102.468.234 francs pour l'exercice 1956.

Elle a décidé la répartition suivante de ce bénéfice : aux actions : 18 millions, permettant de fixer le montant du coupon de dividende soumis à l'impôt à 60 francs brut, soit 49 fr. 614 après déduction de l'impôt français en vigueur (coupon n° 11) à la réserve générale : 91.079.476 francs.

L'assemblée a, en outre, décidé la répartition aux actions de 90.128.666 francs, contrevalet d'une partie de l'indemnité pour cessation prématurée du privilège d'émission en Syrie. Cette répartition donne droit à un second coupon (n° 12) de 270 fr. 386 par action, non soumis à impôt, en vertu des dispositions de la loi n° 57-198 du 22 février 1957.

Les sommes ainsi réparties — au total 320 francs net par action — seront payables aux caisses de la Banque de Syrie et du Liban, à partir du 1^{er} juillet 1958, contre estampillage des coupons numéros 11 et 12.

L'assemblée a renouvelé, pour une période de six ans, les mandats de MM. Faez El Ahdab, René Bechmann, Edmond Homsy, Paris El Khouri, Philippe Mallet, Henri Pharaon, Louis Renaudin, Joseph Salem.

BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN
(*L'Information financière, économique et politique, 6 mai 1959*)

L'assemblée ordinaire du 4 mai a approuvé les comptes qui se soldent par un bénéfice net de 108 millions 283.612 francs contre 110.023.753 francs pour l'exercice 1957.

L'assemblée générale a décidé :

1° La répartition d'une somme 160.666.696 francs, constituée :

— à concurrence de 160.660.596 par le produit de la conversion francs du solde de L.S. 1.275.920,30 l'indemnité de perte de privilège d'émission en Syrie encaissée par application des dispositions de l'article 16 de la convention du 1^{er} septembre 1955. Cette répartition est exonérée aussi bien de la surtaxe progressive pour les personnes physiques que de l'impôt sur les bénéfices pour les personnes morales par application des dispositions de la loi n° 57-198 du 22 février 1957,

— et à concurrence de 6.200 francs par un prélèvement à effectuer sur le report à nouveau pour arrondir au franc supérieur le montant du coupon;

2° De mettre en réserve les bénéfices de l'exercice en les affectant à la « Réserve générale ».

Le montant de la répartition au titre de l'exercice 1958, par action 488 fr. net d'impôt (contre 320 fr. net pour l'exercice 1957), sera payable aux caisses de la Banque de Syrie et du Liban à dater du 6 mai 1959.

Le mandat de M. Bernard de Margerie, administrateur sortant, a été renouvelé pour une période de six ans.

*
* *
*

L'assemblée extraordinaire qui a suivi l'assemblée ordinaire a maintenu pour une nouvelle période de cinq ans l'autorisation donnée au conseil d'administration, en accord avec les gouvernements libanais et syrien par l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 1954, de porter le capital de la Banque de Syrie et du Liban jusqu'à la somme de 500 millions de francs en une ou plusieurs fois sur simple décision de sa part, aux taux, aux époques, dans les proportions et aux conditions qu'elle jugera convenables, soit par l'émission d'actions de numéraire, soit par l'incorporation au capital de réserves de la société.

WWE 1967 :

BARTHOLONI *Alain* Henri Alban. Directeur général hre de banque, administrateur de société. Né à Paris, le 13.7.1906. F. : de René [1881-1928], off., adM. de soc., et de Louise Gastaldi M. : le 16.5.1929, à Paris, avec Yvonne de Boislesle [1909-2002],. Enf. : Fernand [1930], Florence, Jean-François et Daniel. Asc : Jean-François B., arr.-gr.-père, fin. et mécène, fond. et prés. Caisse d'Épargne Paris, fond. Cons. musique Genève. Ét. : lycée Janson-de-Sailly Paris. Gr. . dipl. htes ét. comM. Carr. : Banque de Syrie et du Liban, Paris, Syrie, Liban et au siège soc. Paris, 1951-1967 dir. gén. adj., [adm. Soc. d'ét. et explorations minières de l'Indochine \[SEEMI\]](#). Décor. : Croix de guerre GM 2. Récr. : alpinisme, plantation de résineux. A. priv. 25 *bis*, rue Descamps, 75 Paris 16 et Manoir des Lyons, 60 Villeneuve-les-Sablons, France.

WWE 1967 :

BERARD *Maurice*, Robert, Georges. Administrateur de sociétés. Né à Paris, le 17.3.1891. F. : de Philippe, secr. d'amb., et de Georgette Dana. M. : le 28.12.1918, avec † Yolande de Loys de Chandieu. Ét. : Univ. Paris. Carr. : 1910 au [Crédit lyonnais*](#), [prés. d'hon. Banque de Syrie et du Liban](#) [> PQE Beyrouth, Radio-France, Radio-Orient], adM. [Banque de Paris et des Pays-Bas*](#). Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., [cr. de guerre G.M. 1](#), ch. O. Mérite agric., Distinguished Conduct Medal 1918. Membre : prés. Amis du Musée nat. d'art moderne, Cercle de l'Union, Cercle interallié Jockey Club, v.-prés. Amis du Louvre, prés. Assoc. Léonard-de-Vinci, v.-prés. Amis d'Eugène Delacroix. Récr. : objets d'art de haute époque. A. : 7, rue Alfred-Dehodencq, 75 Paris 16, France.

WW 1979 :

MALLET (Philippe), banquier. Né 19 nov.1902 à Paris [† 1986]. Fils de Raoul Mallet [1863-1937. Fils de Charles (1815-1902), lui-même fils aîné de Jules (1789-1866)], banquier, et de M^{me} Geneviève Labrosse-Luuyt. Mar. le 23 juin 1925 à Mlle Christiane de Richemond (2 enf. : Bernard, Christian [déc.]). Études : École Gory à Paris. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr. : associé-gérant (1930-1969) de MM. Mallet frères et Cie, banquiers, vice-président du conseil de surveillance (1969), puis vice-président du conseil d'administration (1972-1973) de la Banque de Neuflyze, Schlumberger, Mallet et Cie, administrateur de De Neuflyze, Schlumberger, Mallet S.A. (depuis 1969), président-directeur général de la Banque franco-serbe [filiale de la Banque ottomane](1948-1973) et de la Compagnie financière des docks du Havre

(1955-1973), président du comité financier de la Norwich Union Life Insurance Society (depuis 1957) et de la Norwich Union Fire Insurance Society France (depuis 1957), membre du comité et du sous-comité de Paris de la Banque ottomane (depuis 1937), administrateur de Latonia Investments, de Raoul-Duval et Cie S.A. et de la Compagnie de navigation mixte. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, officier du Mérite commercial, chevalier du Mérite agricole. Adr. : prof., 3, av. Hoche, 75008 Paris ; privée, 6, av. Ingres, 75016 Paris.

WW 1979 :

MANSET (Christian), ... [attaché de direction \(1965\)](#), puis [fondé de pouvoir \(1971\)](#), [sous-directeur \(1977\)](#), puis [directeur \(1978\) de la gestion financière de la Banque de Paris et des Pays-Bas*](#)... [administrateur-directeur général de la Compagnie financière de Syrie et du Liban*](#)...

WW 1979 :

MARGERIE (Bernard JACQUIN de), banquier [frère de Christian (ambassadeur) et Henri (Total)]. Né le 25 nov. 1912 à Paris. Fils de Maxime Jacquin de Margerie (1885-1974), banquier (voir WW in France, 11^e éd.) [inspecteur des finances, dir. général adjoint du Crédit lyonnais > adM. SOVAC et CREG], et de Mme, née Marguerite Toussaint. ... directeur du [département étranger \(1962\)](#), puis directeur général adjoint (depuis 1967) de la [Banque de Paris et des Pays-Bas \(depuis 1968\)](#) ... [président de la Société nouvelle de la banque de Syrie et du Liban...](#), de la [Société nouvelle de la Banque de Syrie et du Liban...](#) [Membre : [pdt de L'Œuvre d'Orient \(1981-91\) : chrétiens du Moyen-Orient](#)]...

WW 1979 :

RICHARD (Jean-Claude), ... [secrétaire général adjoint \(1963\)](#), puis [secrétaire général \(depuis 1966\) de la Banque de Paris et des Pays-Bas](#), [président-directeur général de la Compagnie financière de Syrie et du Liban*](#) (depuis 1970) ...

WW 1979 :

TEYSSIER d'ORFEUIL (Aimé), administrateur civil. Né le 18 juillet 1924 à Versailles (Yvelines). Fils du général Georges Teyssier d'Orfeuil... [commissaire du gouvernement auprès des banques d'affaires : Banque de Paris et des Pays-Bas* \(1966-1968\)](#), [Banque de Syrie et du Liban* \(1966-1969\)](#)...

WW 1979 :

TRANCART (Guy Jacques René)... [conseiller du président de la Banque de Paris et des Pays-Bas* \(depuis 1972\)](#), [président de la Société nouvelle Banque de Syrie et du Liban \(1973-1975\)](#)...
